



PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT



Communauté d'Agglomération de Niort
Territoir

Sommaire

Introduction	3
Contexte énergie climat	4
Engagement de la CAN	7
Elaboration du PCET	12
Mobilisation des acteurs	20
Plan d'actions	22
Glossaire	72
Remerciements	75

PROJET DE N° 100 35703
- 2 JUIN 2013

Une vision, des objectifs pour guider l'action

La vision de la politique "énergie-climat" de la CAN

A l'heure où les engagements du Grenelle de l'environnement et de la Commission européenne donnent aux collectivités un rôle majeur dans la mise en œuvre d'une meilleure maîtrise de l'énergie, la CAN prend pleinement ses responsabilités. En construisant une politique « énergie-climat » mettant en évidence les axes de progression à investir pour atteindre ces exigences, elle souhaite consolider son engagement depuis de nombreuses années en se dotant des outils qui lui permettent de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs.

Les objectifs poursuivis

La CAN a fait le choix de s'inscrire dans les objectifs européens des « 3x20 » à horizon 2020, repris au niveau national (Grenelle II) et régional (Schéma régional climat-air-énergie de Poitou-Charentes), à savoir :

- réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre
 - amélioration de 20% de la performance énergétique
 - augmentation de la part des énergies renouvelables à 23% dans la part globale
 - réduction de 38% des consommations d'énergie du patrimoine communautaire
- Ces objectifs constituent une ligne de conduite dans le déploiement de la politique « énergie - climat » de la CAN : dans un premier temps au titre de ses compétences et de son patrimoine, la CAN souhaite pleinement s'inscrire dans l'atteinte de ces objectifs à portée territoriale.

Parce que la réduction des gaz à effet de serre, l'amélioration énergétique, le développement des énergies renouvelables et la capacité des territoires à s'adapter aux effets du changement climatique sont autant de défis éminemment collectifs à relever, la coordination d'une action territoriale fédérant l'ensemble des acteurs est incontournable. Elle doit permettre une projection cohérente, l'émergence de projets innovants, l'envie de participer à un défi de taille auquel chacun doit prendre part. La coordination d'une telle démarche doit ainsi permettre synergie, efficacité et apports de solutions collectives et créatives.

Geneviève GAILLARD,
Présidente de la Communauté
d'agglomération de Niort

Bernard JOURDAN,
Vice-président en charge du
Développement Durable

1

Des constats, des enjeux

La consommation mondiale d'énergie a été multipliée par 10 en 50 ans. Elle est dominée par les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) qui représentent environ 90 % de la consommation primaire d'énergie, rejetant de plus en plus de gaz à effet de serre (GES). Pour retrouver l'équilibre du cycle carbone, cela supposerait que l'humanité divise par deux les émissions de GES actuelles et cela, dans un monde en forte croissance démographique (9 milliards d'individus à horizon 2050) et dans lequel la croissance économique souhaite s'accompagne d'une augmentation accélérée de la consommation des ressources naturelles, en particulier des combustibles fossiles. En d'autres termes, aujourd'hui, les émissions annuelles de CO₂ sont de 26 milliards de tonnes, soit 48 milliards de tonnes équivalent CO₂ tous GES confondus. C'est le double de ce que la Terre peut absorber d'où une contribution significative au réchauffement climatique qui déjà se fait ressentir.

Ce constat général impose deux enjeux : il faut agir pour atténuer les effets liés aux émissions de GES mais il faut dorénavant s'adapter aux effets liés à l'augmentation des températures. Ces deux volets sont indissociables pour une stratégie efficace, néanmoins on constate un décalage de nature. Si l'atténuation vise à réduire les causes des impacts du changement climatique, l'adaptation se concentre sur ses conséquences.

Contexte international

Au plan mondial, un effort de limitation du changement climatique, chiffré à 1 % du produit intérieur brut (l'équivalent des dépenses de publicité mondiales) est nécessaire pour éviter de pallier aux conséquences pouvant s'élever jusqu'à 20 % du PIB mondial si rien n'est fait, selon le rapport de Sir Nicholas Stern, ancien Vice-président de la Banque Mondiale et conseiller de Tony Blair.

Le climat n'a pas de frontière et le changement climatique est donc un défi mondial. La communauté internationale, à l'occasion de conférences et de sommets, échange, travaille et analyse la modification nécessaire de nos modes de développement, tente d'anticiper les changements à venir pour en atténuer les effets.

Le concept de « *sustainable development* » (adapté en français « *développement durable* ») est apparu en 1987 dans le rapport des Nations Unies « Notre avenir commun » connu comme rapport Brundtland. Une prise de conscience planétaire des peuples et des gouvernements face à ces changements a été mise en lumière à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro en 1992. Cette rencontre a consacré l'outil de prédilection du développement durable, l'Agenda 21. L'engagement de la communauté internationale, s'intensifie cinq ans plus tard, avec le protocole de Kyoto (entré en vigueur en 2005) proposant la signature et la ratification d'accords de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le sommet de Copenhague, en 2009, aboutit au premier accord mondial visant à maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2°C. Le protocole de Kyoto arrivait à échéance fin 2012. La 18^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) qui s'est déroulée à Doha en décembre 2012 a permis in-extremis de lancer une seconde période d'engagement. Elle s'étale du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2020. Elle concerne l'Union européenne, la Croatie, l'Islande et huit autres pays industrialisés dont l'Australie, la Norvège et la Suisse, soit 15 % des émissions globales de gaz à effet de serre dans le monde. Chaque pays réexaminera ses objectifs chiffrés de réduction de GES au plus tard en 2014. L'accord de Doha réaffirme l'ambition d'adopter « un protocole, un autre instrument juridique ou un accord ayant force juridique » à la conférence de l'ONU prévue en 2015 pour une entrée en vigueur en 2020, et rappelle l'objectif de parvenir à limiter la hausse de la température à +2°C. Contrairement au protocole de Kyoto, cet accord concernera tous les pays, y compris les grands émergents et les Etats-Unis.



Contexte européen

Au niveau européen, la stratégie de lutte contre le changement climatique s'est engagée sur la règle des « 3 x 20 » : augmentation de l'efficacité énergétique de 20 % d'ici 2020 ; réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 ; proportion de 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique totale de l'Union Européenne (UE) d'ici 2020. L'obligation réglementaire est toutefois en train d'être adoucie.

Dans ce contexte, la Commission européenne a lancé une initiative tout à fait innovante en matière de gouvernance notamment. Après l'adoption, en 2008, de l'ensemble de mesures de l'UE sur le climat et l'énergie, la Commission européenne a lancé la Convention des Maires afin d'appuyer et de soutenir les efforts déployés par les autorités locales pour la mise en œuvre des politiques en faveur des énergies durables. En effet, les gouvernements locaux jouent un rôle crucial dans l'atténuation des effets du changement climatique, et ce d'autant plus que 80 % de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ sont associés à l'activité urbaine. En raison de ses caractéristiques uniques (elle est le seul mouvement de son genre qui mobilise des acteurs locaux et régionaux autour de la réalisation des objectifs de l'UE), la Convention des Maires a été décriée par les institutions européennes comme un modèle exceptionnel de gouvernance multi-niveaux.

Afin de traduire leur engagement politique en mesures concrètes et en projets, les signataires de la Convention s'engagent notamment à préparer un bilan des émissions de GES sur son territoire (gaz à effet de serre) qui est une quantification des émissions dues à la consommation d'énergie pour une année de référence. Et de présenter un Plan d'actions en faveur de l'énergie durable (PAED), document clé dans lequel le signataire de la Convention décrit la manière dont il entend atteindre son objectif de réduction des émissions de GES d'ici 2020.

Au-delà des économies d'énergie, les résultats des actions entreprises par les signataires sont multiples : création d'emplois qualifiés et stables non susceptibles d'être délocalisés ; un environnement plus sain et une meilleure qualité de vie ; une

compétitivité économique accrue et une plus grande indépendance énergétique. Ces actions servent d'exemples pour les autres, notamment en se référant aux « Exemples de référence » qui constituent une base de données des bonnes pratiques proposées par les signataires de la Convention.

Sur le plan mondial, la France s'est engagée par la signature du protocole de Kyoto avec comme prolongement un engagement individuel à diviser ses émissions de GES par quatre à l'horizon 2050.

Contexte français

Cet engagement s'appelle "FACTEUR 4".

A l'échelle nationale, à travers un Programme de Lutte contre le Changement Climatique en 2000, puis d'un Plan Climat en 2004 et enfin les lois Grenelle I et II, la France s'est fixée des objectifs d'exemplarité avec notamment une diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments publics de 10 % à court terme, à moyen terme une diminution de 20 % des GES à l'horizon 2020 accompagnée du recours aux énergies renouvelables à hauteur de 23 % de la consommation.

Dans la suite du Grenelle de l'Environnement, et plus récemment de la Conférence environnementale qui s'est tenue en décembre 2012, la France a lancé un débat national sur la **transition énergétique**. Cette dernière implique un changement radical de la politique énergétique, axé sur l'évitement de la surproduction et de consommations superflues, pour parvenir à une plus grande efficacité énergétique. Décentralisés dans les régions, ces débats visent à recueillir de la société civile des propositions et recommandations, qui seront intégrées lors de l'élaboration de la future loi de programmation.

Il apparaît clairement au vu de ces différents éléments contextuels que les territoires jouent un rôle primordial dans la mise en œuvre de ces enjeux mondiaux et nationaux.

Diviser les émissions de GES à l'horizon 2050 :

- ▶ par 2 à l'échelle planétaire
- ▶ par 4, en France (Facteur 4)

Engagements de l'Europe et de la France :

- ▶ 3 x 20 en 2020 :
- ▶ -20% de consommations d'énergie
- ▶ -20 % de GES
- ▶ consommer 20 % d'énergie d'origine renouvelable



Contexte régional

La loi Grenelle II, adoptée le 11 juillet 2011, rend obligatoire l'élaboration de Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE), positionnant ainsi les régions comme chefs de file dans la territorialisation des engagements du Grenelle.

Les SRCAE, co-pilotés par les Préfets de région et les Présidents des Conseils Régionaux, définissent les objectifs qualitatifs et quantitatifs à l'échelle d'une région. Sur la base d'un état des lieux et des évaluations de potentiels (consommations d'énergie et émissions de GES), chaque SRCAE définit à l'horizon 2020 et 2050, les orientations régionales pour tous les secteurs économiques (résidentiel, tertiaire, transports, agricole, industriel et déchets) ainsi que des objectifs quantitatifs de développement de la production d'énergie renouvelable. Il comprend un rapport et un document d'orientations, assorti de documents cartographiques indicatifs et d'un volet annexe dédié à l'éco-citoyen : le Schéma Régional Eollen. Le SRCAE représente à la fois un cadre stratégique, et un cadre de mise en cohérence des différentes politiques publiques et documents de planification.

Contexte local

A l'échelle locale, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants sont tenues par la loi Grenelle II d'élaborer et mettre en œuvre un Plan Climat-Energie Territorial (PCET), compatible avec les objectifs et les orientations du Schéma Régional Climat-Air-Energie.

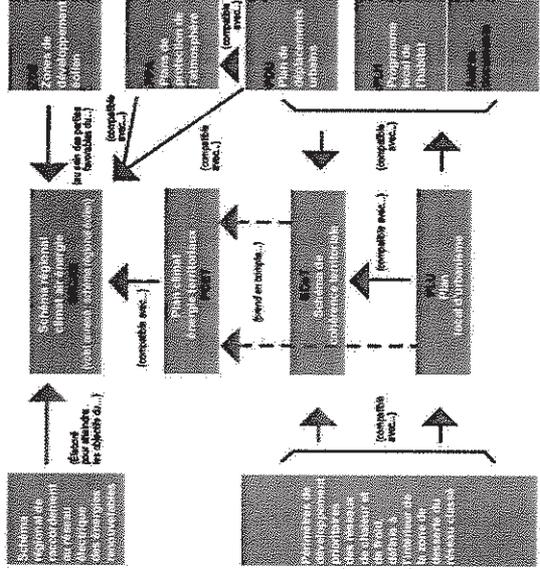
Le PCET constitue le cadre stratégique et d'engagement d'un territoire, aussi bien pour la collectivité qui le porte, que pour l'ensemble des acteurs qui interviennent sur ce territoire.

Conformément au décret du 3 août 2012, le PCET doit comprendre :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du patrimoine et des services de la collectivité ;
- la définition d'objectifs stratégiques et opérationnels chiffrés portant sur les deux volets : l'atténuation des émissions de GES, et l'adaptation au changement climatique ;
- un programme d'actions portant à minima sur l'efficacité énergétique, l'augmentation de la production des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- un volet sur la sensibilisation et la mobilisation des acteurs du territoire.

Le PCET doit être rendu public et être actualisé tous les 5 ans. Le bilan de GES doit quant à lui être rendu public et actualisé tous les 3 ans.

Articulation des différents documents
source : Certu.



L'engagement de la CAN en faveur de l'énergie et du climat



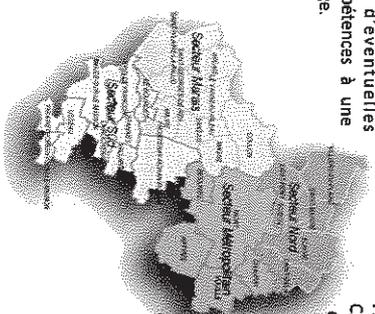
La Communauté d'Agglomération de Niort (CAN), créée par arrêté préfectoral du 31/12/1999 avec 16 communes, se compose aujourd'hui de 29 communes totalisant 102.000 habitants et réparties sur 54.000 hectares. Elle se situe dans le Sud du département des Deux-Sèvres, en région Poitou-Charentes.

La CAN représente un territoire très diversifié possédant des caractéristiques propres :

- ▶ des communes de tailles différentes (de Niort, ville-centre de 60 000 habitants, à Thorigny-sur-Mignon, commune rurale de 80 habitants) ;
- ▶ 4 secteurs, définis par le Schéma de Cohérence Territoriale : secteur « métropolitain », secteur « nord », secteur « sud » et secteur « marais » ;
- ▶ une richesse naturelle et paysagère reconnue (Marais poitevin), avec une biodiversité remarquable
- ▶ un positionnement géographique favorable et une excellente desserte autoroutière (5 échangeurs) : à 1h30 de Nantes et Angoulême, 50 minutes de La Rochelle et Poitiers ;
- ▶ une culture mutualiste et une terre d'implantation de l'économie sociale et solidaire (sièges sociaux de la MAF, MAAF, MACI, SMACL, SMIP), générant une grande activité dans le secteur tertiaire (80% de la population active) et un pôle de services puissants.

La collectivité est aujourd'hui à la veille d'une refonte de son périmètre, de ses compétences et de sa gouvernance. La loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales et l'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale, invite d'ores et déjà à concevoir des politiques et le déploiement d'éventuelles nouvelles compétences à une échelle plus large.

source : SCOT



Les fondements de la politique communautaire

Soucieuse de prendre une part active dans la mutation du territoire au regard des enjeux et principes de développement durable, la CAN a souhaité dès 2003 amorcer le changement en menant plusieurs actions majeures en faveur de l'environnement et de l'énergie : animation d'un « Espace Info-Energie », expérimentation du Bilan Carbone® « Territoire » en 2004, initiation du programme de réduction des déchets IDEAL 79, ...

En 2008, de nouvelles orientations volontaristes ont été formulées, dépassant les enjeux énergétiques pour appréhender un problème plus large et global : la lutte contre le changement climatique.

Un Vice-président spécifiquement en charge du développement durable et de l'énergie a été nommé, avec le recrutement en 2010 d'une personne dédiée à l'élaboration et au suivi des démarches de développement durable, dont la mise en place du dispositif de labellisation Citergie.

La montée en puissance de la CAN en matière d'énergie a conduit en 2011 à la structuration d'une mission développement durable, composée d'une responsable et de deux personnes, dont une consillère énergie spécialisée dans l'accompagnement et le suivi technique des projets énergétiques communaux et intercommunaux.

Ce positionnement auprès des communes a conduit la CAN à transférer à l'ADIL l'activité de l'Espace Info-Energie, jusqu'à présent rattachée à la CAN, permettant ainsi la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé pour l'ensemble des communes de la CAN.

Cette structuration a permis à la fois une meilleure prise en compte du développement durable au sein des services, l'instauration de nouvelles pratiques et une culture commune autour de l'énergie et du travail transversal, à travers le déploiement de deux axes majeurs.

2



L'engagement de la CAN en

Une politique articulée autour de deux axes majeurs

▶ L'énergie et le climat :

une approche « technique » pour structurer l'action communautaire

Par délibération du 26 janvier 2009, le Conseil communautaire a voté à l'unanimité l'engagement de la CAN dans la démarche de labellisation Citergie, système de management de l'énergie visant à structurer à l'échelle des compétences et des services une politique « énergie-climat ».

Cet engagement s'est vu renforcé en novembre 2010 par la signature de la Convention des Maires, engageant la CAN à atteindre voire dépasser les objectifs européens des « 3x20 ». L'élaboration du Plan Climat Energie Territorial, lancé en 2012, vient ainsi conforter et enrichir le travail réalisé.

Par ailleurs, un important travail d'information et de partage des enjeux énergétiques et climatiques est réalisé auprès des communes de la CAN : la Commission Développement Durable, réunissant 1 élu référent par commune, a fait de la politique « énergie-climat » impulsée par la CAN l'axe central de ses travaux.

▶ L'agenda 21 interne : le levier managérial pour accompagner le changement

En parallèle, la CAN s'est engagée en juin 2010 dans un travail important de mobilisation des services, des agents et des élus autour de l'agenda 21 interne : démarche de développement durable participative menée à l'échelle de l'organisation, l'agenda 21 interne représente un vrai levier de management pour l'implication des agents, de la collaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'actions d'éco-exemplarité, nourrissant la sensibilisation et la promotion des pratiques responsables partagées.

Cette démarche participative, reposant sur une approche en mode projet portée par des services pilotes et agents volontaires, couvre de façon transversale l'ensemble des champs du

développement durable y compris le volet comportemental de la maîtrise de l'énergie. Ce volet participatif s'inscrit ainsi en parfaite complémentarité avec l'axe « énergie-climat » de la CAN.

Le choix d'une action en deux temps

▶ Un travail approfondi

à l'échelle des services pour structurer la démarche

Les principes et finalités du développement durable, dans lesquels les politiques énergétiques et climatiques s'inscrivent, nécessitent de repenser les manières d'élaborer et de conduire les projets et les politiques publiques. C'est pourquoi la mobilisation interne et la concentration dans un premier temps des efforts sur les compétences ont constitué pour les élus communautaires un préalable indispensable à la préparation d'une action territorialisée.

Ainsi, l'engagement de la CAN dans la démarche de labellisation Citergie et l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial, ainsi que la construction de l'agenda 21 interne a fait l'objet d'une très forte mobilisation des services et des agents. Le questionnement sur les pratiques, la mise en œuvre des actions existantes et la structuration d'une action coordonnée autour d'objectifs communs et partagés en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique, ont permis d'impulser changements de pratiques et diffusion d'une culture commune, fondements indispensables au déploiement d'une action territoriale.

▶ Une préparation pour l'ouverture au territoire

Après un travail approfondi mené de 2010 à 2013 à l'échelle du périmètre interne de la collectivité, l'ouverture du Plan Climat Energie Territorial à l'ensemble des parties prenantes du territoire (partenaires institutionnels, acteurs économiques, associations, établissements de formation,



établissements de santé, citoyens,...) constitue la 2^{ème} étape de la démarche.

Pour ce faire, la CAN a fait le choix de se doter de toute la « matière », à travers le recueil de données, la réalisation de diagnostics ou encore l'identification des principaux enjeux de territoire, pour pouvoir apporter de l'information, consulter et co-construire avec les acteurs dans le but de faire émerger des projets communs autour des enjeux d'atténuation et d'adaptation du territoire au changement climatique.

Cette coordination de projets à l'échelle du territoire permettra ainsi que découpler l'action et l'engagement de la CAN, en mobilisant les acteurs et les forces vives autour des objectifs « 3x20 ».

La structuration de la politique « énergie-climat »

► L'engagement dans la démarche de labellisation Cit'ergie

Le lancement en 2010 de la démarche Cit'ergie de l'ADEME a été l'occasion de structurer les services autour d'une organisation en ateliers thématiques, réunissant élus et services autour des 5 champs couverts par la démarche

Tout au long du second semestre 2010, les ateliers thématiques se sont été réunis pour réaliser le diagnostic, identifier les enjeux et construire le premier plan d'action 2011-2012, conformément aux mesures du catalogue Cit'ergie.

Domaines Cit'ergie		Cit'ergie European Energy Award®	
Champs couverts	Compétences mobilisées (services et Vice-présidents)	Politiques impactées	
1 Développement territorial	- développement économique - aménagement du territoire - politique de l'habitat	SCOT SDEC PLH	
2 Patrimoine de la collectivité	- gestion du patrimoine - développement économique (zones d'activités)	Programmation pluri-annuelle de travaux	
3 Approvisionnement énergies, eau- assainissement	- régie des déchets ménagers - assainissement	Politique de collecte des déchets Schéma assainissement	
4 Mobilité	- transports et déplacements - développement économique (voies communautaires)	PDU	
5 Organisation interne	- ressources humaines - finances - marchés publics	Politique de ressources humaines Marchés publics	
6 Communication / coopération	- communication - direction du cabinet	Plan de communication	

► Les principales actions réalisées depuis 2010

Domaine 1 : Développement territorial

Mise en place du Conseil en Energie Partagé (CEP) pour l'accompagnement des communes de la CAN dans la maîtrise de leurs consommations d'énergie
Intégration de critères thermiques pour l'attribution des aides du dispositif « Habiter mieux » dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

Domaine 2 : Patrimoine de la collectivité

Elaboration d'un plan pluriannuel d'économie d'énergie 2012-2017

Création en juin 2012 d'une régie à autonomie financière « énergies renouvelables » en charge de suivre l'activité de production et de vente d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine de la CAN.

Domaine 3 : Approvisionnement en énergie et en eau, assainissement

Plan de gestion des déchets (IDEAL 79) : prépondérance du critère énergétique dans le choix du système de traitement des déchets

Renouvellement des stations d'épuration intégrant des critères énergétiques et de qualité de traitement des eaux usées

Domaine 4 : Mobilité

Mise en œuvre depuis 2012 du Plan de Déplacement de l'Administration : acquisition de vélos et véhicules électriques, sensibilisation aux modes de déplacements alternatifs, mise en place d'abonnements aux transports en communs pour les déplacements professionnels...

Restructuration du réseau de Transports de l'Agglomération de Niort (TAN) en juillet 2011 avec une amélioration sensible du service (offre à la demande, extension des lignes et des fréquences)

Domaine 5 : Organisation interne

Délibération en 2011 pour la formalisation de l'organisation (identification des chefs de projet Cit'ergie et des référents par domaine)

Modification en 2011 des fiches de poste de tous les référents et directeurs de service mentionnant leur implication dans l'ensemble des démarches de développement durable

Domaine 6 : Communication, coopération

Sensibilisation depuis 2010 des élus de la Commission Développement Durable autour des thématiques énergétiques et climatiques

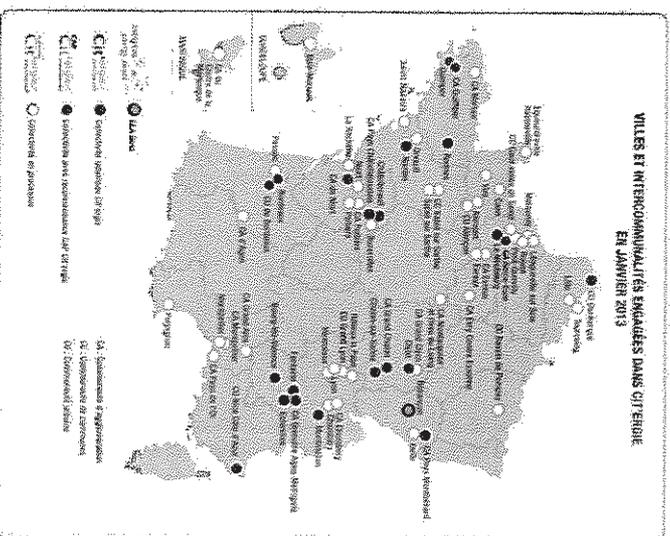
Co-animation depuis 2011 du Comité partenarial pour le développement durable à Niort, portant notamment sur la mobilité

► La reconnaissance nationale de l'engagement de la CAN

La mise en place du dispositif a inscrit la CAN dans une véritable démarche d'amélioration continue avec la définition d'objectifs, d'une batterie d'indicateurs et d'une organisation dédiée au pilotage d'une politique « énergie-climat », par nature transversale et impactant l'ensemble des compétences et politiques communautaires.

L'élaboration du premier plan d'action 2011-2012, et les efforts majeurs qui ont été réalisés pour structurer la démarche ont conduit la CAN à recevoir, lors des Assises de l'Energie à Dunkerque en janvier 2012, la reconnaissance CAP Cit'ergie, premier palier à l'atteinte de la labellisation Cit'ergie.





► L'enrichissement du

Plan Climat-Energie Territorial

Le renforcement du volet « atténuation »

La réalisation du Bilan GES « patrimoine et compétences » a mis en exergue les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, et leur potentiel de réduction. Les résultats ont apporté une autre lecture du plan d'action CITEGIE, et permis de prioriser et renforcer les actions d'atténuation en fonction des domaines et compétences les plus émissifs.

Par ailleurs, dans la perspective de la réactualisation de ce Bilan GES tous les trois ans, une formation à l'utilisation de l'outil a été assurée en avril 2012 auprès de l'ensemble des services de la CAN concernés, visant à acquérir la maîtrise du logiciel et son utilisation de façon autonome.

L'intégration du volet « adaptation »

Dimension non intégrée au premier catalogue CITEGIE sur lequel la CAN s'est appuyé pour élaborer son plan d'action 2011-2012, l'adaptation au changement climatique a été rendue obligatoire dans les Plans Climat Energie Territoriaux par la loi Grenelle II.

Sur la base de l'étude de vulnérabilité de son territoire au regard du changement climatique, la CAN a ainsi pu identifier les enjeux majeurs d'adaptation en matière d'aménagement, de préservation des ressources naturelles ou encore de développement économique, faisant l'objet de nouvelles actions et perspectives en matière de partenariats avec les acteurs du territoire.

Le volet adaptation est également venu compléter de façon transversale les actions menées en matière de sensibilisation, de formation ou encore de gestion du patrimoine bâti communautaire.

3

La méthodologie

L'organisation de la démarche du PCEC de la CAN a suivi l'organisation de la démarche CITEGIE. Capitaliser sur une organisation existante a permis à la fois de faciliter la mise en cohérence et l'inscription du PCEC dans la continuité de CITEGIE, mais également de favoriser la compréhension et le sens donné à l'action.

► Les instances de pilotage

Le pilotage du PCEC repose sur les instances suivantes :

- **Le Comité de pilotage (COPIL) :**
Le COPIL est en charge de la validation des étapes de construction et de mise en œuvre du PCEC, de la validation des résultats et de l'évaluation du plan d'action. Initialement composé de la Présidente, de Vice-présidents, des référents CITEGIE, d'un représentant de la région Poitou-Charentes et de l'ADEME, le COPIL du PCEC s'est ouvert en 2012 aux partenaires : la Ville de Niort, le Conseil Général des Deux-Sèvres, la Direction Départementale du Territoire (DDT), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'Agence Régionale Environnement Evaluation Climat et l'association ATMO Poitou-Charentes. Le COPIL s'est réuni à 6 reprises pour la phase d'élaboration du PCEC.

- **Le Comité technique (COTECH) :**
Le COTECH est en charge du suivi de la démarche et de la préparation des COPIL. Il se compose du binôme en charge du PCEC (responsable de la mission développement Durable et conseiller énergie), du Directeur du pôle Economie et Aménagement Durable du Territoire, et du Vice-président en charge du développement durable. Le COTECH a également fait appel ponctuellement à la DDT 79 et la DREAL pour s'assurer de la conformité de la démarche avec les documents cadres.

• Le Comité opérationnel (COMOP) :

Le COMOP est en charge du suivi technique de la démarche et s'assure de la bonne mise en œuvre du plan d'action. Piloté par le binôme en charge du PCEC, il correspond régulièrement avec les référents et pilotes des actions, en vue d'identifier les dysfonctionnements et s'assurer de la bonne mise en œuvre du plan d'action.

• Les ateliers thématiques :

Les ateliers thématiques se composent des responsables politiques et techniques en charge des thématiques abordées. Ils se réunissent à l'occasion de l'élaboration du diagnostic, du plan d'actions et de l'évaluation. Ils visent à recueillir les propositions et renforcer la transversalité de la démarche.

• La Commission Développement Durable :

La Commission Développement Durable, composée d'un élu référent par commune, participe au suivi et à l'avancement de la démarche, assurant ainsi un relais auprès des communes. Elle se réunit tous les 1,5 mois et traite de sujets en lien avec le PCEC.

• Le Conseil de Développement de la CAN (CD CAN) :

Le CD CAN, instance représentative de la société civile, est informé de l'avancement du PCEC. Il apporte son regard sur les travaux réalisés et participe à son déploiement.

► Les différentes étapes d'élaboration de la démarche

L'élaboration du PCET a suivi les étapes suivantes :

1. **Elaboration et partage de la feuille de route**
Le cadre des différentes phases, leur contenu et le planning ont été définis dans une feuille de route, validée lors du lancement de la démarche. En vue d'une appropriation collective, la feuille de route a fait l'objet d'une communication large auprès des agents, des Directeurs de service et des élus.
2. **Réalisation des diagnostics**
Conformément à la feuille de route et aux dispositions réglementaires, la CAN a réalisé deux diagnostics majeurs :
 - un Bilan des émissions de GES à l'échelle de son patrimoine et des services ;
 - un diagnostic de vulnérabilités au changement climatique sur l'ensemble du territoire.Ces diagnostics ont été partagés à la fois aux services contributeurs, mais également aux ateliers thématiques, à la Commission Développement Durable, au Conseil de Développement de la CAN et aux élus.

3. Définition du plan d'actions

Sur la base des résultats des diagnostics réalisés, les ateliers thématiques ont réunis élus et techniciens associés afin de commenter et définir les actions pouvant permettre d'infléchir les tendances en matière d'émissions de GES et de prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique. La confrontation des résultats des diagnostics a ainsi permis d'enrichir l'existant avec de nouvelles actions, et de mieux appréhender le volet adaptation, dans le cadre des réunions de travail associant les élus et les agents.

4. **Organisation de rencontres avec les partenaires**
Des rencontres ont été organisées à l'issue de la définition du plan d'actions avec la Ville de Niort et le CG79, afin de mettre en cohérence les différentes démarches en cours. Des réunions de travail avec la DDT 79 et la DREAL ont également permis de valider les éléments du PCET et bien vérifier sa cohérence avec le SRCAE.

5. Mise en cohérence des documents stratégiques de la CAN avec le PCET

Une analyse portant sur les documents de planification a été réalisée, afin de renforcer la lecture des documents existants au regard des enjeux du PCET et de pouvoir définir des orientations claires pour l'actualisation des politiques portant sur l'aménagement du territoire, le plan de déplacements urbains, la politique de l'habitat, de cohésion sociale, de développement économique et touristique.

6. La préparation à l'ouverture au territoire

La réalisation de diagnostics « énergie et gaz à effet de serre », confiée à l'AREC, permet de partager avec les élus et les services de la CAN une première lecture du territoire au regard des enjeux énergétiques et climatiques. Elaborés tout au long de l'année 2013, ces diagnostics participent à la préparation d'une prochaine ouverture de la démarche et concentration avec l'ensemble des acteurs du territoire.

La mise en œuvre du plan d'action

Dans la continuité du dispositif Cit'ergie, le pilotage des actions est confié à un ou plusieurs services, associant les Vice-présidents en charge des délégations mobilisées. Chaque action dispose d'une date de lancement et de réalisation, auxquelles sont rattachés un budget, des indicateurs et l'identification des liens s'opérant avec d'autres politiques communautaires ou des programmes portés par des partenaires, de façon à assurer la transversalité.

Les actions se déclinent en mesures concrètes, complètes dans un tableau de bord permettant d'assurer le pilotage global et le renseignement des indicateurs. La mise en œuvre du plan d'action fera l'objet d'un COPIL tous les 3 mois.

L'évaluation du PCET

L'évaluation du PCET repose sur une double approche complémentaire.

D'une part, le dispositif Cit'ergie prévoit une visite annuelle visant à valider la réalisation des actions prévues pour l'année en cours. Cette visite annuelle permet de faire un point d'avancement et de vérifier, au travers du remplissage des points et de la batterie d'indicateurs mise en place pour l'ensemble des actions, l'évolution du plan d'action 2013-2017.

D'autre part, dans le cadre de son partenariat avec l'AREC, la CAN a fait le choix de mettre en place le logiciel de suivi CLIMARECORD. Cet outil permet de suivre l'avancement des plans d'actions à travers les émissions de GES évitées, et participer ainsi au suivi global mené à l'échelle régionale.

Ces deux approches complémentaires permettront à la CAN d'assurer un suivi réel des actions engagées et prévues et de mettre en place les mesures nécessaires en cas de difficulté rencontrée. Les responsables en charge de la politique énergie-climat de la CAN réaliseront annuellement un état d'avancement avec les personnes en charge et identifiées dans le plan d'actions.

Enfin l'actualisation dans 3 ans du bilan des émissions de GES patrimoine et compétences de la CAN permettra lui aussi de mesurer l'impact des actions proposées.

La compatibilité avec le SRCAE de Poitou Charentes

Le Schéma Régional Climat Air Énergie – SRCAE est un document stratégique qui sert de cadre pour les collectivités territoriales dans la réalisation de leur PCET.

En ce qui concerne la Région Poitou-Charentes, le SRCAE s'inscrit dans les objectifs internationaux et nationaux énoncés antérieurement.

Les objectifs globaux du SRCAE de Poitou-Charentes s'articulent autour des 6 axes suivants :

- Efficacité et maîtrise de la consommation d'énergie
- Réduction des émissions des gaz à effet de serre
- Développement des énergies renouvelables
- Prévention et réduction des pollutions atmosphériques
- Adaptation au changement climatique
- Recommandation pour l'information du public

Tout au long de l'élaboration de son PCET, la CAN a veillé à s'inscrire dans les orientations du projet de SRCAE de Poitou-Charentes. La déclinaison des objectifs des « 3 x 20 » et le choix des axes stratégiques visent à être compatibles avec ce document de référence. Ainsi, à travers la réduction des consommations d'énergie, des émissions de GES, le développement des énergies renouvelables, l'intégration des enjeux d'adaptation ou encore la mobilisation des communes et des partenaires, la CAN contribue pleinement à l'atteinte des objectifs du SRCAE de Poitou-Charentes.

Bilan GES patrimoine et compétences

Dans le cadre de son Plan Climat, la CAN a réalisé le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) liées à ses activités et compétences. Cette évaluation a pour référence l'année 2010.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre est un outil de calcul des émissions des gaz à effet de serre d'origine humaine, conçu par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Les données physiques et quantités (kWh d'électricité consommée, distances parcourues, ...) sont multipliées par des facteurs d'émission (valeurs normalisées de source scientifique) pour estimer les émissions de GES associées.

Cette étude porte sur tous les sites de la CAN (67 sites) et les activités s'y rapportant comprenant l'ensemble de l'activité administrative, les services culturels, la société d'économie mixte des Transports de l'Agglomération de Niort (SEM TAN), le service assainissement et la régie des déchets ménagers.

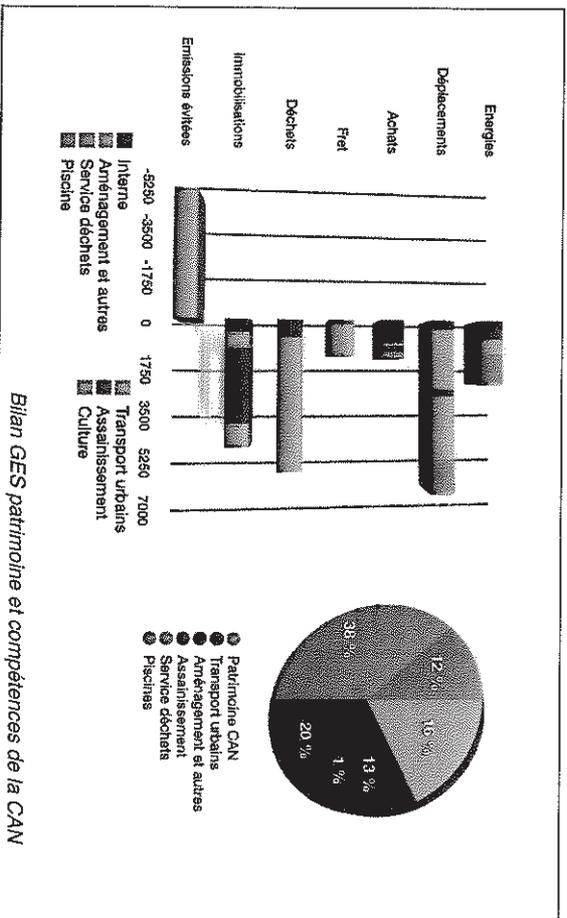
On recense, pour chaque site et pour la mise en œuvre de chaque compétence, les consommations d'énergies, les déplacements des personnels, les achats réalisés (consommables ou biens durables), les services délégués, les déchets produits. Puis on transforme ces données en équivalent de gaz à effet de serre émis via les facteurs d'émissions, c'est-à-dire en tonnes équivalent CO₂.

En 2010, la CAN a émis 20 500 tonnes équivalent CO₂.

Les émissions sont réparties de la manière suivante :

- 38 % pour les déchets,
- 20 % pour l'assainissement,
- 18 % pour les services internes,
- 13 % pour les transports Sem TAN,
- 12 % pour les piscines.

Les émissions évitées représentent -4 340 t, grâce au recyclage et à la valorisation énergétique des déchets.



Bilan GES patrimoine et compétences de la CAN

Vulnérabilité au regard du changement climatique

Le Groupe d'expert Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a élaboré trois scénarios d'évolution (optimiste, médian, pessimiste) à trois horizons différents (2030, 2050, 2080). Avec les calculs de Météo-France, la CAN dispose ainsi de scénarios d'évolution du climat à court, moyen et long terme.

La température annuelle moyenne de la CAN est de 12,4°C (moyenne 1971-2000). Il faut s'attendre à une hausse de la température annuelle moyenne de :

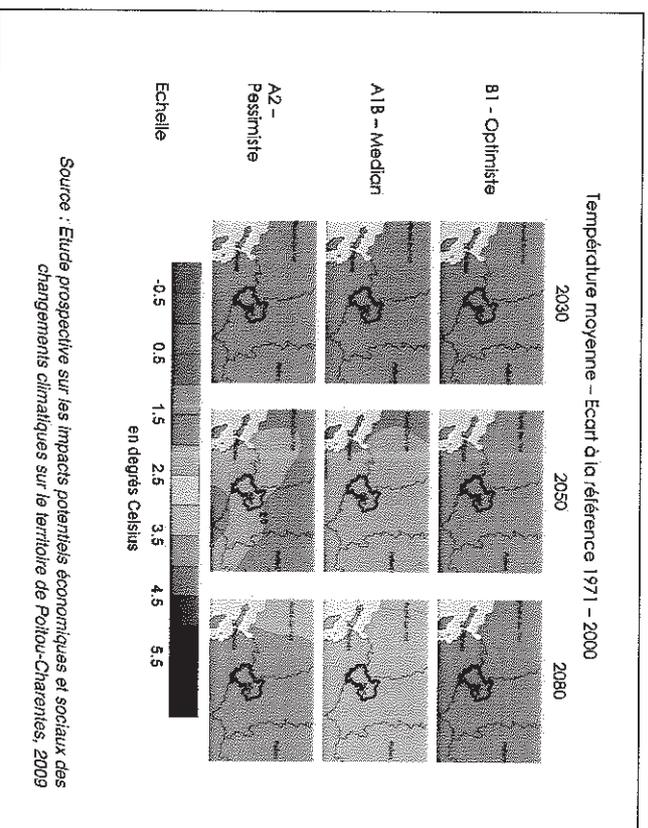
- + 1,5 à 1,9°C à l'horizon 2030,
- + 1 à 2,5°C à l'horizon 2050,
- + 1,5 à 4°C à l'horizon 2080.

Cette hausse serait plus accentuée en été :

- + 1,5°C à 3,5°C en 2050, + 2,5 à 6°C en 2080.
- Le nombre de jours de gels moyens est de 41 par an sur la période de référence. Il devrait diminuer de 10 à 15 jours d'ici 2030, 10 à 20 jours d'ici 2050, 15 à 35 jours d'ici 2080.
- Le nombre de jours de canicule, de 1 par an en moyenne, devrait augmenter de 2 à 5 jours d'ici 2030, de 2 à 10 jours d'ici 2050, 5 à 25 jours d'ici 2080.

pour les précipitations, il est actuellement impossible de dégager une interprétation fiable. La tendance serait à la stabilité (813,9 mm/an en moyenne pour la période 1971-2000).

La CAN devrait donc connaître une hausse de la température, particulièrement en été, et une tendance à l'augmentation du nombre de jours de grande chaleur et de sécheresse.



Source : Etude prospective sur les impacts potentiels économiques et sociaux des changements climatiques sur le territoire de Poitou-Charentes, 2009

Grands enjeux d'adaptation

Les nombreuses données recueillies auprès de la Région Poitou-Charentes et des acteurs du territoire ont permis d'identifier les principaux risques incombant au territoire communautaire face aux effets du changement climatique. Ces résultats, croisés par une approche en dynamique avec les spécificités du territoire de la CAN, ont ainsi mis en exergue trois grands enjeux d'adaptation, déclinés dans le plan d'action.

► Les impacts sur les ressources naturelles

L'eau : La disponibilité de la ressource en eau du territoire de la CAN devrait baisser, avec un risque accru de la concentration des pollutions, d'où des contraintes fortes pour l'agriculture.

Les grands enjeux concernent la gestion quantitative et la répartition par usage, et l'amélioration de la qualité de l'eau. Pour la collectivité, il s'agira d'améliorer les connaissances et de définir sa participation sur la gestion de l'eau.

La biodiversité du territoire, riche par sa proximité immédiate avec le Marais poitevin, pourrait pâtir des changements climatiques. Elle est menacée par le risque de fragmentation des habitats, les difficultés de migration des espèces dans leur cycle de vie et leur processus d'adaptation, et bien entendu par le manque d'eau, très pénalisant pour les zones humides et la faune et la flore inféodées.

► Les impacts sur l'aménagement et le bâti

Les retraits et gonflements d'argile (RGA) : Le risque le plus fort au regard des scénarios d'évolution climatiques concerne l'aléa Risque et Gonflement des Argiles (RGA), en raison de l'augmentation probable des périodes de grande chaleur et de sécheresse susceptibles d'impacter les bâtiments en dur. La collectivité doit veiller à intégrer cet aléa aux documents d'urbanisme, tout comme elle doit limiter l'étalement urbain pour ne pas s'exposer davantage au risque d'inondation.

Les risques naturels : La collectivité doit travailler à une intégration des îlots de chaleur urbains aux documents d'urbanisme. Les enjeux sur le cadre bâti concernent essentiellement la consommation énergétique, et donc, pour la collectivité, un travail sur son propre patrimoine et une sensibilisation des professionnels du bâtiment.

► Les impacts sur les activités économiques du territoire

Le secteur assurantiel et mutualiste

Le secteur mutualiste est très présent sur le territoire. Or, il est l'un des acteurs clés du changement climatique dans la mesure où il est directement impacté par l'augmentation et l'ampleur des sinistres. La collectivité a tout intérêt à s'appuyer sur cette présence et à développer une collaboration étroite avec le secteur pour travailler sur la prévention des risques, la politique d'aménagement qui en découle, et sensibiliser les acteurs locaux, habitants compris, au changement.

Le secteur agricole

Elle occupe 69 % de l'espace de la CAN. Or, elle est l'activité la plus vulnérable au changement climatique : problèmes d'eau, changements des dates de floraison donc de récoltes, apparition et résistance de certains virus dans les élevages etc. La collectivité a tout intérêt à multiplier les collaborations avec les partenaires et institutions compétentes, dans le domaine de l'eau et de l'agriculture en particulier, et sensibiliser les professionnels à la vulnérabilité.

Les activités touristiques

Avec l'agriculture, il s'agit du secteur le plus vulnérable au changement climatique. Le territoire fait l'objet d'un tourisme « classique » d'affaires d'une part, et d'un tourisme « classique » d'autre part en raison de l'attractivité du marais poitevin (700 000 visiteurs par an). Les périodes de grosse chaleur et de sécheresse, en augmentation prévisible, nuisent généralement au tourisme urbain et impactent nécessairement les zones humides donc leur potentiel touristique. A l'inverse, le territoire peut profiter d'un report du tourisme méditerranéen vers le tourisme vert. Quoi qu'il en soit, la CAN, qui affiche le tourisme en compétence facultative, doit être très attentive à ce secteur, qui représente un chiffre d'affaire de 45 millions d'euros pour le secteur de Niort et du Marais poitevin. Les enjeux résident dans l'amélioration des connaissances et une réflexion avec les partenaires sur les adaptations au changement, ainsi qu'à l'information des touristes.

La convergence des politiques publiques

Par son caractère transversal, le Plan Climat Energie Territoire (PCET) s'inscrit au carrefour des différentes politiques stratégiques de la CAN. C'est pourquoi une lecture croisée de leurs enjeux et orientations respectifs doit permettre, dès aujourd'hui ou lors de leurs prochaines révisions, d'enrichir et d'assurer la cohérence de l'ensemble du Projet politique de la CAN.

► Les convergences

Sur l'aménagement :

Le PCET, le SDEC et le SCOT convergent sur la nécessité de faire évoluer les zones d'activités économiques, tant dans leur conception (« de très haute qualité environnementale et paysagère » pour le SCOT) que dans les projets privés qui s'y inscrivent (incitation des entreprises).

Le PCET s'inscrit également en cohérence avec le SCOT et le PLH en favorisant la rénovation des logements et la réduction de la précarité énergétique.

Enfin, le PCET et le Schéma touristique prévoient tous deux le développement de modes de déplacements doux et la création d'une gamme de séjours touristiques éco-responsables.

Sur la politique énergétique du patrimoine communautaire :

Les autres documents cadres ne présentant que peu de dimension patrimoniale, seuls le Schéma touristique et le SDEC peuvent ici être cités au regard des infrastructures qu'ils prévoient. Ce dernier va parfois plus loin que le PCET dans la prise en compte des 3 dimensions du développement durable dans la rénovation et la conception des ZAE (jusqu'à « des bâtiments exemplaires » pour la création d'un deuxième parc d'ateliers relais). La mise en œuvre de ces actions pourra s'appuyer sur le PCET pour plus d'opérationalité.

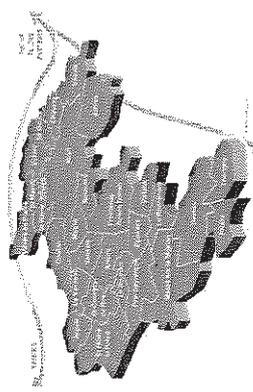
Sur les compétences communautaires les plus émissives en GES ou gourmandes en énergie : Globalement, le PCET, le SCOT, le PDU et le SDEC sont en bonne cohérence dans le domaine des transports alternatifs. PCET et PDU sont en concordance parfaite. Le PCET va, logiquement, plus loin que le SCOT en termes de précisions et de domaines traités. PCET et schéma touristique prévoient tous les deux un soutien au développement du maillage vélo.

Sur la gestion des préoccupations énergie/climat dans le fonctionnement de la CAN :

Le SDEC rejoint ici le PCET par la volonté d'intégrer les critères durables dans les marchés publics. Le premier prévoit la démarche globale, la mise en mouvement ; le second en prévoit une partie des modalités possibles. Le PCET suit de manière fidèle le PDA et va même au-delà avec le télétravail des agents.

Sur la mobilisation des communes et des partenaires sur les enjeux énergie/climat :

Cet axe s'avère peu présents dans les autres documents cadres. Seul le PLH prévoit des actions de promotion des démarches innovantes en termes de développement durable et de qualité des logements, qui seront une dimension essentielle de la mobilisation des acteurs autour des enjeux climatiques. Ces démarches de sensibilisation-incitation nous paraissent être à mener de front.



Territoire de la CAN (2013)

► Les pistes de mise en cohérence

Axes du Plan Climat de la CAN	A intégrer dès aujourd'hui lors de la mise en œuvre des actions	A intégrer lors de l'actualisation des documents cadres
Axe 1 : Aménagement	<p>Le SCOT : prévoir un accompagnement des Communes vers une prise en compte des enjeux Energie-Climat, afin de garantir la bonne mise en œuvre du SCOT.</p> <p>Le SDT : intégrer les dimensions énergie-climat, la sensibilisation et l'accompagnement des élus et les actions liées à l'éco-tourisme du PCEI lors de la modernisation ou la création d'équipements et d'hébergements pour la cible « Famille » et lors de la rénovation du Parc des Expositions de Niort-Noron.</p> <p>Le PLH : prendre en compte la vieille et la prospective prévues dans le PCEI lors de la planification de l'habitat et de la mise en œuvre d'une stratégie fondère et urbaine.</p> <p>Intégrer les enjeux d'efficacité énergétique des logements lors de la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé, de solutions à destination des gens du voyage ou des personnes à mobilité réduite.</p>	<p>Le SDEC : vers des projets d'aménagement exemplaires en matière de gestion de l'espace, de déplacement et d'énergie. Intégrer davantage les notions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'urbanisme durable • Les évolutions démographiques • L'éco-conditionnalité • La potentialité énergétique des étudiants • Le potentiel d'énergies renouvelables des entreprises <p>Intégrer les énergies renouvelables comme filières à développer en priorité.</p> <p>Le SCOT : prévoir une exploitation des résultats de l'étude prospective sur les mobilités à horizon 2035 ».</p> <p>Le SDT : Développer le volet "éco-tourisme", en lien avec les ambitions du PCEI.</p>
Axe 2 : Politique énergétique du patrimoine communal	<p>Le SDEC : intégrer les principes du PCEI lors de la conception et l'aménagement prévus de nouvelles ZAE, de friches et lors de la création de la MESS.</p> <p>Le SDT : de même pour les projets de mise en tourisme des grands ensembles patrimoniaux bâtis.</p>	/
Axe 3 : Compétences communales les plus émissives ou gourmandes	<p>Le SDEC : intégrer les problématiques de mobilité lors des projets d'aménagement de ZAE, autour du parc des expositions de Noron, du pôle tertiaire et de santé autour de la gare et dans le développement commercial.</p> <p>Valoriser l'offre alternative à la voiture dans les documents de promotion du territoire.</p> <p>En prévision des freins probables, engager un important travail de pédagogie et de mobilisation des entrepreneurs autour de l'action 20 du PCEI sur l'optimisation du transport de marchandises, et notamment des livraisons vers le centre-ville.</p>	<p>Le PDU : Ajouter les actions suivantes : « Requalification de la zone Niort Saint-Florent où se trouve le nœud ferroviaire » ; « Respect des normes EURO 6 pour les bus » ; actions 22 et 23 du PCEI sur « les émissions de GES et les consommations d'énergie de l'assainissement et de la gestion des déchets. »</p> <p>Le SDT : Ajouter les enjeux d'accessibilité ferroviaire de Niort, et plus globalement de Niortais, essentiels à l'attractivité et l'accessibilité touristiques.</p>
Axe 5 : Mobilisation des communes et des partenaires	<p>Le PLH : intégrer la sensibilisation des élus communaux à la notion d'adaptation lors du développement de l'offre locale sociale, d'une offre étudiante à Noron, de la poursuite du PRUS, des actions à destination des gens du voyage, et lors de la restructuration de l'offre en Résidence Habitat-Jeunes.</p>	/

4

Des partenariats et collaborations déjà établis

La participation de la Ville de Niort et du Conseil Général des Deux-Sèvres au Comité de pilotage du Plan Climat-Energie Territorial de la CAN

La participation des élus et techniciens de la Ville de Niort et du Conseil Général des Deux-Sèvres à l'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial marque la volonté forte de la CAN d'instituer une culture de l'échange et de la collaboration autour des questions énergétiques et climatiques, qui ne peuvent trouver de réponses efficaces que dans l'action coordonnée et mutualisée des différentes collectivités impliquées.

L'ouverture du Comité de pilotage a ainsi permis des échanges majeurs sur le contenu des stratégies et plans d'actions, ainsi que la mise à disposition des données de territoire recueillies par la CAN dans le cadre des diagnostics « énergie et gaz à effet de serre » et « vulnérabilité au changement climatique ».

Un rapprochement entre les trois collectivités a également permis l'identification d'actions à mutualiser.

La création du "Réseau Climat 79"

Constitué en juillet 2012, le Réseau Climat 79 fait l'objet de réunions régulières entre techniciens pour développer les actions à mutualiser, identifiées dans les plans d'actions des collectivités. Ainsi, trois niveaux d'actions font actuellement l'objet d'un travail commun : la formation à l'adaptation au changement climatique, la sensibilisation du grand public aux enjeux énergétiques et climatiques, et la diffusion d'une information concertée autour des actions menées par les collectivités du département

La mobilisation de la CAN dans le cadre de l'agenda 21 et du Plan Climat-Energie Territorial de la Ville de Niort

Développement des transports en commun, valorisation des déchets, promotion de l'éco-tourisme autant de domaines relevant des compétences communales et pour lesquels s'est engagée à étudier et à mettre en œuvre les actions relevant de l'agenda 21 de la Ville de Niort. Ces actions viennent donc compléter les actions de l'agglomération et participent à l'ensemble des finalités du développement durable, dont la lutte contre le changement climatique sur le territoire communal.

Par ailleurs, la CAN est co-pilote du Comité Partenarial pour le développement durable à Niort. Cette instance participative, mise en place pour assurer et déployer la collaboration entre les acteurs du niortais, regroupe 58 partenaires (entreprises, associations, partenaires institutionnels...) autour d'enjeux de territoire. Un travail approfondi est ainsi mené depuis 2012 sur la thématique de la mobilité et des transports. Formement impliquée aux côtés de la Ville de Niort dans l'animation de cette instance, la CAN participe au déploiement d'actions de promotion du covoiturage, des déplacements à vélo ou encore de l'électro-mobilité, ainsi que l'organisation d'événements dédiés lors des semaines nationales (mobilité, développement durable, énergie).

Un travail préparatoire réalisé

Considérant que l'atteinte des objectifs des « 3x20 » ne peut se faire dans la mobilisation massive de l'ensemble des acteurs du territoire, la CAN a souhaité, en complément des objectifs réglementaires inhérents à son patrimoine et ses compétences, se préparer à l'ouverture de son Plan Climat-Energie Territorial. Pour ce faire, elle a choisi de recueillir toute l'information nécessaire à une connaissance exhaustive de son territoire en matière d'énergie, d'émissions de gaz à effet de

serre et de vulnérabilités au changement climatique, et d'assurer une veille sur les opportunités offertes par les dispositifs européens.

Dans un premier temps partagés avec les services, les élus communautaires et communaux, ces diagnostics visent à être confrontés dans un second temps avec les acteurs du territoire, dans le cadre d'une concertation.

L'étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique

Au-delà de la prise de conscience des risques et des grands changements attendus par la modification des conditions climatiques, l'étude a également permis de mieux identifier les pistes de collaboration et les synergies pouvant s'opérer entre les acteurs économiques et institutionnels du territoire, notamment autour des domaines suivants :

- la prise en compte des enjeux du changement climatique dans l'activité mutualiste et assurantielle
- la mutation des activités économiques (tourisme, agriculture) au regard du changement climatique

Ces pistes de collaboration ont été intégrées au plan d'action 2013-2017 du Plan Climat-Energie Territorial de la CAN.

Les diagnostics énergie et gaz à effet de serre du territoire

Fruit d'un partenariat entériné en 2012 avec l'Agence Régionale Environnement-Évaluation Climat (AREC) de Poitou-Charentes, une série de diagnostics énergie et gaz à effet de serre est en cours d'élaboration sur le territoire communautaire.

Ces diagnostics, réalisés fin 2012 et tout au long de l'année 2013, sont établis sur les secteurs suivants :

- secteur résidentiel
- étude « précarité énergétique » sur le territoire communautaire
- secteur tertiaire
- secteur industriel
- secteur agricole
- diagnostic énergie et gaz à effet de serre du secteur transport – déplacement domicile travail
- diagnostic énergies renouvelables

L'inscription de la politique « énergie-climat » de la CAN dans les dispositifs européens

Véritables leviers d'innovation, de mobilisation de ressources (financières, humaines et techniques) et de développement de partenariats, les dispositifs européens deviennent pour les collectivités territoriales françaises un axe stratégique majeur dans le déploiement des politiques territoriales en faveur de l'énergie et du climat.

Année charnière pour la mise en place des programmes européens sur la période 2014-2020, la CAN a mis en place, en partenariat avec la Ville de Niort, un système de surveillance autour de trois priorités identifiées dans son Plan Climat-Energie Territorial : la précarité énergétique, le patrimoine bâti et les énergies renouvelables.

Faisant suite à l'étude de l'AREC présentée en décembre 2012 sur la précarité énergétique, et à la convergence des enjeux identifiés dans le Programme Local de l'Habitat et le Schéma Durable de Cohésion Sociale, la CAN a décidé de participer à un projet sur cette thématique auprès de la Commission Européenne, dans le cadre du dispositif « Intelligent Energy Europe ».

Ainsi, elle souhaite amorcer une démarche de concertation et de coordination auprès des acteurs du territoire, afin d'améliorer la gestion de la rénovation énergétique de l'habitat collectif et accompagner les personnes en situation de précarité énergétique.

5 Plan d'actions

Axes	Objectifs
1 INTEGRER L'ENERGIE ET LE CLIMAT DANS LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE	1.1 Renforcer la dimension énergie-climat dans la planification du territoire
	1.2 Soutenir la prise en compte de l'énergie et du climat dans la mise en œuvre des politiques territoriales
	1.3 Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire
2 METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE ENERGETIQUE SUR LE PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	2.1 Diminuer les consommations énergétiques du patrimoine bâti de la CAN
	2.2 Développer la production d'énergies renouvelables et la valorisation énergétique sur le patrimoine de la CAN
3 AGIR SUR LES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES LES PLUS EMISSIVES ET/OU LES PLUS CONSOMMATRICES D'ENERGIE	3.1 Agir sur les émissions de GES liées au transport (PDU)
	3.2 Agir sur les émissions de GES et les consommations d'énergie de l'assainissement et de la gestion des déchets
4 INTEGRER LES PREOCCUPATIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES DANS L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA CAN	4.1 Intégrer la dimension Energie-Climat dans le fonctionnement interne de la CAN
	4.2 Améliorer la mobilité des agents de la CAN
5 MOBILISER LES COMMUNES ET LES PARTENAIRES DE LA CAN AUTOUR DES ENJEUX ENERGIE-CLIMAT.	5.1 Accompagner les communes dans la prise en compte des enjeux énergie-climat
	5.2 Renforcer la cohérence, la coopération et la mutualisation d'actions avec les autres acteurs du territoire
	5.3 Partager les enjeux énergie-climat avec les acteurs économiques, institutionnels et la société civile du territoire

Guide de lecture des fiches actions

Les fiches actions sont composées de plusieurs rubriques :

Axe stratégique, objectif et action
 → reprend, de façon numérotée, la déclinaison entre les 3 niveaux de lecture du plan d'action, en vue de faciliter la compréhension et la cohérence de l'action décrite.

Encart latéral
 Type d'action

→ mentionne la nature de l'action : étude, action publique / sensible / action / communication, investissement, partenariat

Date de lancement, date prévisionnelle de finalisation

→ précise la planification de l'action, et son inscription dans la programmation 2013-2017 du Plan Climat-Energie Territorial

N° Citergie

→ permet de faire du lien avec le dispositif de labellisation Citergie, sur lequel repose le Plan Climat-Energie Territorial de la CAN

Indicateurs

→ mentionne les indicateurs repris dans Citergie et CLIMARECORD, et le cas échéant les nouveaux indicateurs créés

Budget

→ reprend les budgets existants et déjà inscrits dans les plans de financement de la CAN (fonctionnement et investissement) qui concourent à la lutte contre le changement climatique. Certains actions font également référence à des coûts internes de fonctionnement relatifs au temps de travail, ainsi que des budgets qui restent à définir.

Contexte

→ donne des éléments de cadrage (national, régional, local) et les grands enjeux de la CAN

Mesures concrètes

→ apporte des précisions sur le contenu et la déclinaison de l'action

Actions déjà réalisées

→ reprend l'historique des projets et démarches communautaires, dans lesquels s'inscrit l'action

Parties prenantes

→ permet d'identifier le portage politique et technique de l'action, ainsi que les partenaires associés à l'élaboration et/ou la mise en œuvre de l'action

Lien avec les autres programmes

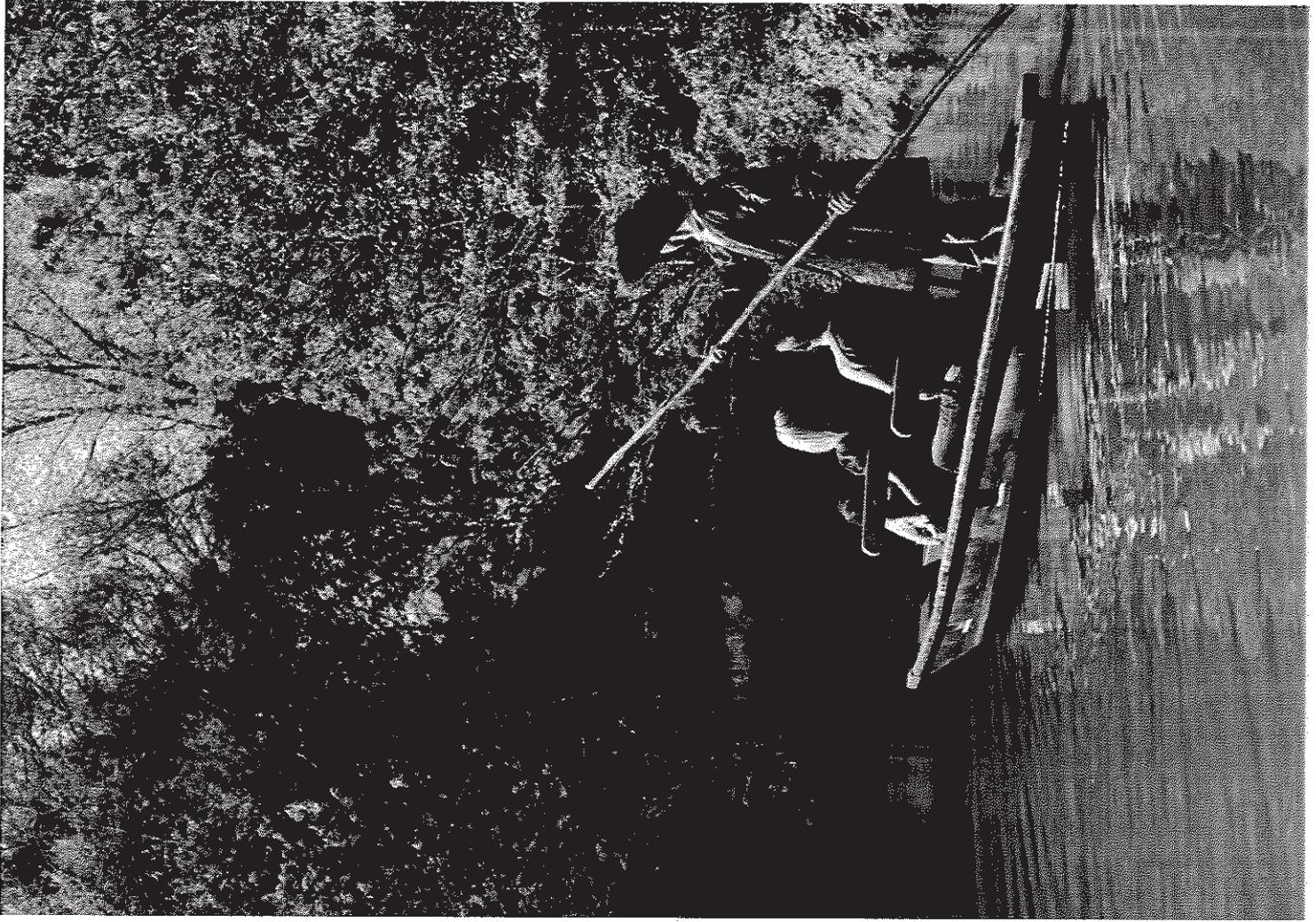
→ identifie les « passerelles » du Plan Climat-Energie Territorial de la CAN avec les programmes des autres services ou collectivités partenaires

Axe 1

N° action	Intitulé de l'action	Service concerné par le budget	Montant du budget indicatif	Inscrit dans le PPI/PPF de la CAN	Précisions / commentaires sur le budget
1	Décliner le Plan Climat-Energie Territorial dans l'ensemble des documents opposables et des documents de planification	Aménagement du Territoire, Urbanisme et Contractualisation	7.600 euros	OUI	Cette somme fait partie du marché du Plan Climat
2	Organiser la prise en compte du climat dans l'ensemble des projets de la CAN	Mission DD	8.500 euros / an	OUI	Montant correspondant à la mission confiée au bureau d'étude pour le travail de prospective, qui intègre les enjeux énergie-climat
3	Elaborer le projet territorial « aire urbaine de Niort 2030 » - Exercice de prospective exploratoire	Cellule prospective et veille stratégique (2013)	50.000 euros	OUI	
4	Suivre les effets du changement climatique sur le territoire	Mission DD/Cellule prospective			Coûts internes de fonctionnement
5	Appuyer les communes de la C.A. pour la mise en œuvre de la politique climat	Am. du Territoire, Urb. et Contract.			Coûts internes de fonctionnement
6	Améliorer l'efficacité énergétique dans l'habitat et soutenir la lutte contre la précarité énergétique	Habitat/Cohésion sociale et insertion	360.000 à 500.000 euros / an	OUI	Cette somme comprend 315.000 euros du PPI + 15.000 euros SCDS + la part qui sera dédiée à l'inscription de la CAN dans le dispositif européen "Intelligent Energy Europe" (encore non programmée dans le PPI-PPF)
7	Aménager des zones d'activités économiques sobres en énergie	Développement économique	23.000.000 euros sur 5 ans	OUI	Montant global inscrit dans le PPI-PPF sur les opérations intégrées au volet énergie-climat
8	Encourager les entreprises à agir sur leur propre fonctionnement - mise en place d'une aide exceptionnelle, selon les critères Développement Durable	Développement économique	De l'ordre de 350.000 euros / an	OUI	Montant global intégrant 200.000 euros pour le dispositif d'aide exceptionnelle aux entreprises + 50.000 euros BRSE + 61.500 euros CONDEC-TRF + aides aux entreprises pour la réhabilitation
9	Renforcer l'offre de tourisme durable sur le territoire	Tourisme	68.000 euros (2012-2015)	OUI	Montant inscrit au Schéma de Développement Touristique intégrant des actions de soutien au tourisme durable (SDT)
10	Soutenir l'économie locale et les circuits courts	DéveCo/RDM	55.000 à 65.000 euros /an	OUI	Somme inscrite au titre du SDEC et de la Règle des Déchets Ménagers (RD)
11	Etudier le potentiel de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la CAN	Mission DD/RDM/ DéveCo	8.000 à 20.000 euros	OUI	Somme en partie couverte par l'opération communautaire au CERN
12	Accompagner et soutenir la mise en œuvre de projets de production d'énergies renouvelables et de valorisation énergétique	DéveCo/RDM			Coûts internes de fonctionnement
13	Déployer le "plan d'actions et d'économies énergies-fluides"	PLE/ERCO	250.000 euros / an (2013-2017)	OUI	Somme inscrite au Plan d'Economies d'Énergie et Fluides
14	Mettre en œuvre un programme de rénovation du patrimoine bâti de la CAN intégrant les enjeux d'attribution et d'adaptation	PLE/ERCO	2 millions d'euros / an jusqu'en 2018	OUI	Montant global déjà inscrit comprenant 500.000 euros pour le volet énergétique et 1,2 million pour les réhabilitations et constructions
15	Mettre en place un outil de gestion du patrimoine bâti de la CAN	PLE/ERCO/STI		NON	Budget STI : à définir avec le technicien énergie (facilement en cours)
16	Installer des équipements énergétiques sur les bâtiments de la CAN	PLE/ERCO/DéveCo	223.000 euros d'investissement en 2013	OUI	Investissement en partenariat avec la commune de Niort et la STEP de Fontenay-Robinson-Rohan (facilité de vente d'électricité à partir de 2014)
17	Assurer la faisabilité de la mise en œuvre des équipements piscines	PLE/ERCO/sports d'eau		NON	À définir avec le futur technicien énergie

Axe 2

N° action	Intitulé de l'action	Service concerné par le budget	Montant du budget indicatif	Inscrit dans le PPI/PPF de la CAN	Précisions / commentaires sur le budget
1	Décliner le Plan Climat-Energie Territorial dans l'ensemble des documents opposables et des documents de planification	Aménagement du Territoire, Urbanisme et Contractualisation	7.600 euros	OUI	Cette somme fait partie du marché du Plan Climat
2	Organiser la prise en compte du climat dans l'ensemble des projets de la CAN	Mission DD	8.500 euros / an	OUI	Montant correspondant à la mission confiée au bureau d'étude pour le travail de prospective, qui intègre les enjeux énergie-climat
3	Elaborer le projet territorial « aire urbaine de Niort 2030 » - Exercice de prospective exploratoire	Cellule prospective et veille stratégique (2013)	50.000 euros	OUI	
4	Suivre les effets du changement climatique sur le territoire	Mission DD/Cellule prospective			Coûts internes de fonctionnement
5	Appuyer les communes de la C.A. pour la mise en œuvre de la politique climat	Am. du Territoire, Urb. et Contract.			Coûts internes de fonctionnement
6	Améliorer l'efficacité énergétique dans l'habitat et soutenir la lutte contre la précarité énergétique	Habitat/Cohésion sociale et insertion	360.000 à 500.000 euros / an	OUI	Cette somme comprend 315.000 euros du PPI + 15.000 euros SCDS + la part qui sera dédiée à l'inscription de la CAN dans le dispositif européen "Intelligent Energy Europe" (encore non programmée dans le PPI-PPF)
7	Aménager des zones d'activités économiques sobres en énergie	Développement économique	23.000.000 euros sur 5 ans	OUI	Montant global inscrit dans le PPI-PPF sur les opérations intégrées au volet énergie-climat
8	Encourager les entreprises à agir sur leur propre fonctionnement - mise en place d'une aide exceptionnelle, selon les critères Développement Durable	Développement économique	De l'ordre de 350.000 euros / an	OUI	Montant global intégrant 200.000 euros pour le dispositif d'aide exceptionnelle aux entreprises + 50.000 euros BRSE + 61.500 euros CONDEC-TRF + aides aux entreprises pour la réhabilitation
9	Renforcer l'offre de tourisme durable sur le territoire	Tourisme	68.000 euros (2012-2015)	OUI	Montant inscrit au Schéma de Développement Touristique intégrant des actions de soutien au tourisme durable (SDT)
10	Soutenir l'économie locale et les circuits courts	DéveCo/RDM	55.000 à 65.000 euros /an	OUI	Somme inscrite au titre du SDEC et de la Règle des Déchets Ménagers (RD)
11	Etudier le potentiel de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la CAN	Mission DD/RDM/ DéveCo	8.000 à 20.000 euros	OUI	Somme en partie couverte par l'opération communautaire au CERN
12	Accompagner et soutenir la mise en œuvre de projets de production d'énergies renouvelables et de valorisation énergétique	DéveCo/RDM			Coûts internes de fonctionnement
13	Déployer le "plan d'actions et d'économies énergies-fluides"	PLE/ERCO	250.000 euros / an (2013-2017)	OUI	Somme inscrite au Plan d'Economies d'Énergie et Fluides
14	Mettre en œuvre un programme de rénovation du patrimoine bâti de la CAN intégrant les enjeux d'attribution et d'adaptation	PLE/ERCO	2 millions d'euros / an jusqu'en 2018	OUI	Montant global déjà inscrit comprenant 500.000 euros pour le volet énergétique et 1,2 million pour les réhabilitations et constructions
15	Mettre en place un outil de gestion du patrimoine bâti de la CAN	PLE/ERCO/STI		NON	Budget STI : à définir avec le technicien énergie (facilement en cours)
16	Installer des équipements énergétiques sur les bâtiments de la CAN	PLE/ERCO/DéveCo	223.000 euros d'investissement en 2013	OUI	Investissement en partenariat avec la commune de Niort et la STEP de Fontenay-Robinson-Rohan (facilité de vente d'électricité à partir de 2014)
17	Assurer la faisabilité de la mise en œuvre des équipements piscines	PLE/ERCO/sports d'eau		NON	À définir avec le futur technicien énergie



N° action	Intitulé de l'action	Service concerné par le budget	Montant du budget indiqué	Inscription dans le PPI/PPF de la CAN	Précisions / commentaires sur le budget
Axe 3					
18	Réaliser la mise à l'urbanisme dans le centre de Niort et les périphériques (TCSP)	Transports et déplacements	Estimation du coût global de l'opération : 107 millions d'euros	OUI	Montant de cette opération inscrit dans le PDU (financement CAN + partenaires)
19	Repenser l'intermodalité	Transports et déplacements	Estimation du coût global de l'opération : 34,5 millions d'euros	OUI	Montant de cette opération inscrit dans le PDU (financement CAN + partenaires)
20	Définir un réseau hiérarchisé de voirie d'agglomération	Transports et déplacements/ Dévégo	Estimation du coût global de l'opération : 14,5 millions d'euros	OUI	Montant de cette opération inscrit dans le PDU (financement CAN + partenaires)
21	Organiser le transport de marchandises	Transports et déplacements/ Dévégo	Estimation du coût : 80.000 euros (étude) + 10.000 euros/an (fonct)	OUI	Montant de cette opération inscrit dans le PDU
22	Optimiser les coûts, utiliser les énergies de manière plus rationnelle et réduire les nuisances de la circulation automobile	Transports et déplacements/ Dévégo	Estimation du coût global de l'opération : 1,2 million d'euros	OUI	Montant de cette opération inscrit dans le PDU (budget PDU + développement économique sur requalification des ZAE)
23	Inciter la population au changement de pratiques en matière de transports	Transports / CSI	De l'ordre de 45.000 euros/an + 80.000 euros (2 temps forts)	OUI	Coût des actions favorisant l'utilisation des transports en commun (sommes inscrites dans le PDU et la SDCS)
24	Appliquer des mesures d'amélioration énergétiques sur les bâtiments	Assainissement	Coûts internes de fonctionnement		
Axe 4					
25	Limiter les consommations énergétiques liées à la gestion des déchets	RDM	Estimation de 930.000 euros / an	OUI	Estimation globale des opérations liées aux consommations liées au transport et des traitements des déchets, sur le budget de la RDM
26	Suivre et évaluer le PCET	Mission DD	Coûts internes de fonctionnement		
27	Sensibiliser et former les services aux enjeux de l'atténuation et de l'adaptation	RH	A définir	NON	Budget variable en fonction des choix de formation
28	Susciter la participation des agents pour une meilleure gestion de l'énergie	RH	A définir	NON	Budget de fonctionnement à définir
29	Créer des lieux d'aide technique pour les services	Mission DD/PLE	Coûts internes de fonctionnement		Temps de travail service PLE et Mission DD
30	Communiquer sur la politique "énergie-climat" de la CAN	Communication/ Mission DD	A définir	NON	Budget de fonctionnement à définir
31	Limiter les déplacements motorisés des agents de la CAN (PDA)	Transports/PLE/ Mission DD/RH	Coûts internes de fonctionnement		Temps de travail conseiller en mobilité, PLE RH et RDD
32	Réaliser les bassins de déplacements professionnels par utilisation de nouvelles technologies	STI/RH	A définir	NON	Budget STI (investissement et fonctionnement) à définir
Axe 5					
33	Partager et animer le PCET avec l'ensemble des communes de la CAN	Mission DD	10.000 à 15.000 euros (2013)	OUI	Montant correspondant à la mission confiée au bureau d'étude pour le partage du PCET et des enjeux énergie-climat avec les communes. Ce montant ne comprend pas les coûts internes de fonctionnement
34	Renforcer l'activité de conseil en services des communes	Mission DD	Coûts internes de fonctionnement		
35	Renforcer la coopération CAN - Ville de Niort - CC	Mission DD/PLE	Coûts internes de fonctionnement		
36	Travailler en partenariat avec les autres instances pour améliorer les performances de la CAN	Mission DD	Coûts internes de fonctionnement		
37	Renforcer l'expertise et le positionnement de la CAN à l'échelle européenne	Mission DD	Coûts internes de fonctionnement		
38	Partager le PCET avec les partenaires du territoire	Mission DD	A définir	NON	Animation de la démarche - variable (périmètre d'action)
39	Appuyer les communes dans leur adaptation avec les nouvelles contraintes autour de l'adaptation au changement climatique	CD CAN	A définir	NON	Animation de la démarche - variable (périmètre d'action)
40	Mobiliser le secteur agricole autour des enjeux d'adaptation	Mission DD	A définir	NON	Animation de la démarche - variable (périmètre d'action)
41	Développer la collaboration avec les acteurs du tourisme autour des enjeux d'adaptation	Mission DD	A définir	NON	Animation de la démarche - variable (périmètre d'action)



Axe 1

INTEGRER L'ENERGIE ET LE CLIMAT DANS LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

La transformation urbaine est un processus lent. Pour construire un territoire sobre en énergie et peu émissif en GES, cela implique des évolutions structurelles. Il s'agit de renforcer un développement cohérent où chaque commune est un centre de vie, où l'agglomération offre l'accès à l'emploi, aux services publics, aux commerces pour tous.

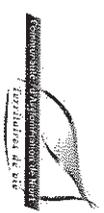
Ces enjeux portent sur différentes dimensions : le développement de ZAE exemplaires, l'amélioration des technologies énergétiques, les incitations à l'amélioration du cadre bâti, en développant l'accès à d'autres formes de mobilité par exemple. Par ailleurs, la CAN est très dépendante des énergies fossiles. Pour atteindre les objectifs des 3x20, elle doit renforcer la part des énergies renouvelables sur son territoire notamment pour satisfaire une part importante des besoins locaux.

Objectif général

Mettre en place les conditions d'évolution de l'agglomération et exploiter les gisements réels d'énergies renouvelables pour permettre à la CAN d'atteindre les 3x20 sur son territoire.

Objectifs opérationnels

1. Renforcer la dimension énergie-climat dans la planification du territoire
2. Soutenir la prise en compte de l'énergie et du climat dans la mise en œuvre des politiques territoriales
3. Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire



Axe 1 INTEGRER L'ENERGIE ET LE CLIMAT DANS LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Objectif 1.1	Renforcer la dimension énergie-climat dans la planification du territoire
Action 1	Décliner le Plan Climat-Energie Territorial dans l'ensemble des documents opposables et des documents de planification

Type d'action : Etude
Date de lancement : 2013
Date prévisionnelle de finalisation : 2017
N° Citergie : 1.3.1
Indicateurs : Inscription des objectifs « 3x20 » et du volet adaptation dans l'ensemble des politiques publiques
Budget : 7.600 € en 2013

Action engagée
Action programmée
Nouvelle action

Contexte
 Engagée depuis 2010 dans la démarche de labellisation Citergie, la CAN a renforcé son action à travers l'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial. Ce dernier réaffirme la volonté de la CAN de s'inscrire dans les objectifs européens des "3 x 20" à horizon 2020, et de les décliner dans l'ensemble des compétences et documents de planification.

Les mesures concrètes

- 1 Analyse du SCOT au regard des objectifs du PCET et des enjeux d'atténuation/adaptation, et intégration des préconisations lors de la prochaine évaluation et/ou révision du document
- 2 Analyse des autres documents de planification (PDU, PLH, Schéma de Développement Economique et Commercial, Schéma Durable de Cohésion Sociale, Schéma touristique) au regard des objectifs du PCET et des enjeux d'atténuation/adaptation, et intégration des préconisations lors des prochaines évaluations et/ou révisions des documents.

Actions déjà réalisées

2010 : état des lieux Citergie sur la prise en compte des préoccupations énergétiques dans les politiques de développement économique, d'aménagement du territoire, du logement, des transports, de la collecte des déchets et de l'assainissement
 2011 : élaboration du plan d'action Citergie 2011-2012
 Janvier 2013 : adoption du SCOT intégrant une annexe "énergie-climat"

Parties prenantes

- Vice-Présidents en charge :** Aménagement du Territoire
Pilotage technique : Directeur du service Aménagement du Territoire, Urbanisme et Contractualisation
Partenaires : Ensemble des communes de la CAN
 DDT 79

Lien avec autres programmes : SCOT, PDU, PLH, SDEC, SDCS, SDT



Renforcer la dimension énergie-climat dans la planification du territoire

Systématiser la prise en compte des enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans l'ensemble des projets de la CAN

Axe 1

Objectif 1.1

Action 2

Contexte

En vue d'acquiescer une connaissance fine du territoire au regard des enjeux "énergie-climat", plusieurs diagnostics ont été réalisés :

- une étude de vulnérabilité du territoire au regard des changements climatiques
- des études énergie et gaz à effet de serre sur les différents secteurs d'activités

L'ensemble de ces données, nécessaires à l'appropriation des enjeux, doit maintenant être décliné et intégré dans les projets communautaires.

Les mesures concrètes

- 1 Sensibilisation et partage de l'ensemble des diagnostics aux services (réunions des directeurs) et aux élus (Bureaux des maires, commissions économiques/DD/Aménagement du territoire, conseils municipaux).
- 2 Mise à disposition des études et diagnostics PCET
- 3 Elaboration d'un outil DD (guide/grille projet incluant les volets atténuation et adaptation dans la conception des projets + outil d'aide à l'intégration de critères "énergie-climat" dans les marchés

Actions déjà réalisées

Avril 2012 : Bilan GES "patrimoine et compétences" de la CAN
 Juin 2012 : réalisation d'une étude de vulnérabilité au changement climatique sur le territoire de la CAN
 Octobre 2012 : partenariat avec l'Agence Régionale Evaluation environnement Climat (AREC) sur la réalisation de diagnostics énergie et gaz à effet de serre sur les secteurs résidentiels, tertiaires, développement des énergies renouvelables et précarité énergétique

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Développement Durable
 Responsable de la Mission Développement Durable
 AREC
 ADEME

Lien avec autres programmes :
 Agenda 21 Interne de la CAN
 PCET / Agenda 21 de la Ville de Niort



Axe 1

Objectif 1.1

Action 3

Renforcer la dimension énergie-climat dans la planification du territoire

Elaborer le projet territorial « aire urbaine de Niort 2030 » - Exercice de prospective exploratoire

Contexte

Disposant d'atouts incontestables, la CAN a engagé, à travers son Comité de Veille, des travaux de prospective exploratoire relatifs à son devenir possible, et aux opportunités de développement. L'exploration des évolutions territoriales en cours, l'identification des facteurs de changement et la définition des options stratégiques pour l'avenir sont au cœur des travaux de 2013, visant à élaborer les contours d'un « projet territorial » de développement durable à l'échelle de l'Aire Urbaine de Niort, à l'horizon 2030.

Les mesures concrètes

- 1 Identification des tendances lourdes et signaux faibles en présence sur le territoire, intégrant les enjeux énergétiques et climatiques.
- 2 Construction des « futurs souhaitables » et déclinaison dans les projets à visée opérationnelle.

Actions déjà réalisées

2011 : élaboration d'un travail approfondi sur le Très Haut Débit et l'intercommunalité et la métropolisation du territoire
 2012 : partenariat avec l'INSEE et réalisation d'une étude prospective sur les mobilités à horizon 2035

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Aménagement du Territoire / Développement Economique

Pilotage technique : Responsable de la cellule prospective - veille stratégique

Partenaires :

- Groupe exploratoire :
 - collège élus : 77 communes et 8 EPCI de l'aire Urbaine de Niort
 - collège partenaires et institutions : experts (INSEE, Univ, ...), entreprises du territoire et CD CAN

Lien avec autres programmes :
 PDU, SCOT, SDEC, Schéma touristique, Schéma durable de cohésion sociale

Type d'action : Etude
Date de lancement : 2013
Date prévisionnelle de finalisation : 2013

N° Cit'ergie : 1.3.1/1.1.4
Indicateurs : - identification des enjeux énergétiques et climatiques dans la réflexion coût global : 50 000 € sur 2013

Budget : 50 000 € sur 2013

Action engagée :
Action programmée :
Nouvelle action :

Type d'action : Etude
Date de lancement : 2013
Date prévisionnelle de finalisation : 2017

N° Cit'ergie : 1.3.1
Indicateurs : nombre de projets participant à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
Budget : 8 500 € / an sur 2012 et 2013

Action engagée :
Action programmée :
Nouvelle action :



Renforcer la dimension énergie-climat dans la planification du territoire

Suivre les effets du changement climatique sur le territoire

Contexte

Les effets du changement climatique et leurs impacts sont une dimension nouvelle qui doit aujourd'hui être mieux appréhendée. L'étude de vulnérabilité du territoire communautaire au changement climatique a permis d'identifier les principaux enjeux au regard des évolutions climatiques. Il convient maintenant de les suivre, et mettre en place un véritable outil d'aide à la décision et au développement de partenariats avec les acteurs.

Les mesures concrètes

1. Elaborer une batterie d'indicateurs, sur la base de l'étude de vulnérabilité, pour suivre les effets du changement climatique sur les ressources naturelles, la santé, l'agriculture,...
2. Intégrer les indicateurs dans l'observatoire de l'environnement (en cours de construction)
3. Elaborer un rapport (tous les 2 ans) et partager les informations avec les acteurs du territoire intéressés

Actions déjà réalisées

Depuis 2011 : partenariat avec l'IRIAF sur la construction d'un "observatoire de l'environnement" intégrant le suivi de la ressource en eau, des émissions de GES et des risques naturels et technologiques

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Développement Durable / Aménagement du territoire
Responsable de la Mission Développement Durable / Responsable de la cellule prospective et veille stratégique
Partenaires : IRIAF (Université de Poitiers)
Ville de Niort
CG79
ADEME
Ensemble des acteurs du territoire intéressés

Lien avec autres programmes : PCET / Agenda 21 de la Ville de Niort
PCET du CG79

Axe 1

Objectif 1.1

Action 4

Type d'action : Etude	Date de lancement : 2014
Date prévisionnelle de finalisation : 2017	
N° Clé-ergie : 1.3.1	
Indicateurs : Pourcentage de réalisation de l'action	
Budget : Coûts internes de fonctionnement	
Action engagée : <input type="checkbox"/>	
Action programmée : <input type="checkbox"/>	
Nouvelle action : <input checked="" type="checkbox"/>	

Axe 1

Objectif 1.1

Action 5

Type d'action : Accompagnement - sensibilisation - communication	Date de lancement : 2013
Date prévisionnelle de finalisation : 2017	
N° Clé-ergie : 1.3.1/1.3.2	
Indicateurs : Nombre de communes de la CAN sensibilisées ayant pris en compte les enjeux	
Budget : Coûts internes de fonctionnement	
Action engagée : <input checked="" type="checkbox"/>	
Action programmée : <input type="checkbox"/>	
Nouvelle action : <input type="checkbox"/>	

Renforcer la dimension énergie-climat dans la planification du territoire

Accompagner les communes de la CAN dans la prise en compte des enjeux énergie-climat

Contexte

Soucieuse d'accompagner les communes de son territoire dans la maîtrise des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables, la CAN souhaite renforcer le travail de sensibilisation et de conseil déjà mis en place, afin de faciliter l'appropriation et la déclinaison des enjeux énergétiques et climatiques dans les documents d'urbanisme et la gestion du patrimoine des communes.

Les mesures concrètes

1. Sensibilisation des élus aux enjeux "atténuation - adaptation" (l'esai d'aménagement du territoire : projet de création d'une commission Aménagement du Territoire).
2. Accompagnement des communes en matière de planification urbaine :
 - Elaboration d'une boîte à outils pour les communes en prévision de la révision de leurs PLU, dont une fiche d'information "énergie-climat" (traduction du SCOT au niveau de la commune)
 - Vérification de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCOT, dont l'aspect énergie-climat et accompagnement des communes.
3. Accompagnement des communes sur les projets d'aménagement. Appui-conseil sur les projets d'urbanisation, notamment dans le cadre de création d'écoquartiers (AECU)

Actions déjà réalisées

Depuis 2007 : accompagnement des communes dans leur projets d'éco-quartiers (ex : quartier Epamines)
Depuis 2010 : sensibilisation des membres de la Commission Développement Durable
Depuis 2011 : mise en place du Conseil en Energie Partagé

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Aménagement du Territoire
Pilotage technique : Directeur du service Aménagement du Territoire, Urbanisme et Contractualisation
Partenaires : DDT 79, ADIL, CAUE

Lien avec autres programmes : SCOT



Améliorer l'efficacité énergétique dans l'habitat et soutenir la lutte contre la précarité énergétique

Contexte

La précarité énergétique constitue aujourd'hui une réalité, présente dans tous les territoires. Afin d'aider les ménages à réhabiliter leur logement et à agir sur leurs consommations, la CAN déploie des actions en matière de logement sobre en énergie (PLH) et des actions d'accompagnement du public en difficulté à travers le Schéma Durable de Cohésion Sociale (SDCS).

Les mesures concrètes

- Mise en place du dispositif "Habiter mieux" : aide financière à l'amélioration de la performance énergétique des logements privés. budget 2013 : 15 000 € pour l'amélioration énergétique de 30 logements privés.
- Soutien de l'amélioration du parc locatif social par la création d'une aide financière à la réhabilitation et à la construction. budget 2013 : 300 000 € pour la réhabilitation de 120 logements locatifs publics sociaux.
- Organisation du repérage des situations de précarité énergétique et mise en place des actions de formation et de sensibilisation en direction des publics les plus en difficultés, en complément des actions entreprises dans ce domaine par les bailleurs sociaux dans le parc locatif social (prioritairement privé).
- Mise en place d'une action de coordination territoriale autour de la précarité énergétique :
 - concertation avec les acteurs du territoire sur les outils développés pour lutter contre la précarité énergétique
 - réflexion autour de la construction d'un "guichet unique" facilitant la gestion de la rénovation énergétique

Actions déjà réalisées

2011-2012 : 3 logements rénovés dans le cadre du dispositif "Habiter mieux"
 2010 - 2012 : 274 logements réhabilités dans le cadre de l'aide à la réhabilitation du parc social locatif
 2012 : adoption du Schéma Durable de Cohésion Sociale et réalisation d'une étude sur la précarité énergétique à l'échelle du territoire communautaire

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Habitat / Contrat de cohésion sociale
 Chargé de mission Habitat / Directrice du service cohésion sociale et insertion
Partenaires : Etat, ANAH, CG79, VDN, CR, EIE, CAF, CCAS
Lien avec autres programmes : Schéma Durable de Cohésion Sociale, SDEC, PLH
 PCET et Agenda 21 Ville de Niort
 PCET CG79



Aménager des zones d'activités économiques sobres en énergie

Contexte

L'aménagement des zones d'activités économiques (ZAE), partie intégrante de sa compétence "développement économique", constitue un enjeu important d'exemplarité en termes d'aménagement du territoire. C'est pourquoi la CAN a choisi d'aménager des ZAE sobres en énergie, principalement pour les nouvelles réalisations mais aussi pour les zones d'activités existantes.

Les actions concernent l'aménagement public (éclairage public, espaces verts, etc.) mais aussi les aménagements réalisés par les professionnels (construction, gestion des eaux pluviales, topographie, espaces verts, ...).

Actions déjà réalisées

2012 : réduction de la consommation d'espaces sur les périmètres des ZAE avec 45 ha réattribués au secteur agricole

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Développement économique
 Responsable de l'aménagement ZAE - Développement économique
Partenaires : mesure 5 : Ville de Niort et communes

Lien avec autres programmes : SDCS, SDEC, PLH
 PCET et Agenda 21 Ville de Niort
 PCET CG79



ZOOM :

ZAE Luc les Carreaux

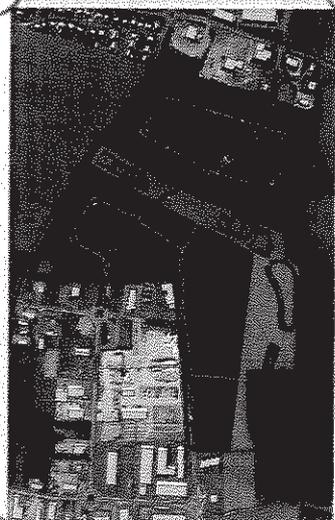
Le Parc d'Activités Le Luc les Carreaux, à proximité immédiate de Niort (3km) sur la commune d'Echiré, est desservi par les infrastructures routières : la RD 743, l'autoroute A83 et l'autoroute A10. Fort de ses entreprises existantes implantées sur plus de 70 ha, ce site a tous les atouts pour se développer.

Afin d'accueillir de nouvelles activités sur son territoire et permettre le développement d'entreprises déjà existantes, la CAN engage des travaux d'aménagement de l'extension de la ZAC Le Luc Les Carreaux d'une superficie d'environ 13 ha destinées à l'implantation d'activités artisanales ou industrielles.

La CAN s'est engagée dans une démarche de qualité environnementale pour la création de la ZAC.

Dans cette optique, a été rédigée une charte Développement Durable définissant les enjeux suivants :

- Pérenniser la vie de la zone économique
- Réduire les consommations d'énergie
- Limiter les consommations d'énergies fossiles et réduire les émissions de GES liés aux transports
- Protéger l'impact du chantier sur les milieux naturels et humains
- Protéger quantitativement et qualitativement la ressource naturelle (eau)
- S'intégrer à l'environnement existant
- Limiter la production de déchets ultimes
- Limiter la gêne perceptible des riverains



Aménager des zones d'activités économiques sobres en énergie

Les mesures concrètes

1 Développement des opérations d'aménagement exemplaires des zones d'activités nouvelles et existantes), avec l'aménagement durable de la zone Le Luc-les Carreaux à titre expérimental. Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage spécifique « qualité environnementale » est chargée notamment de l'établissement d'une charte de chantier vert et du suivi environnemental des travaux d'aménagement public. En complément de l'étude d'impact et de l'étude d'incidence Natura 2000, une mission de contrôle et de suivi des mesures environnementales est confiée à un prestataire. Elle intègre le recensement des espèces et les mesures de bruit (en cours de chantier et 2 ans après).

2 Intégration de critères Développement Durable et notamment énergie-climat dans les cahiers des charges pour le choix des maîtres d'œuvre :
- Mise en place d'une Charte Développement durable pour les aménagements publics et l'implantation des futures entreprises (ZA Le Luc Les Carreaux)
- Elaboration d'un cahier des prescriptions architecturales paysagères et environnementales (ZA Le Luc- Les Carreaux et Batipolisi)

3 Accompagnement des maîtres d'ouvrage et porteurs de projet dans la prise en compte des dimensions énergétiques et climatiques pour les constructions nouvelles et les opérations de rénovation (accompagnement des implantations par un architecte conseil pour les opérations du Luc et Batipolisi)

4 Optimisation de la gestion des espaces verts, éclairage public et eaux pluviales dans les projets de requalification :
- Mise en œuvre progressive d'une gestion différenciée des zones d'activités pour limiter l'entretien
- Définition d'un programme plurianuel d'investissement destiné à réduire les consommations d'éclairage public et réflexion sur la définition de nouveaux modes de gestion de l'éclairage (durée d'éclairage, ...)

5 Accompagnement des entreprises dans la mise en place de plans de déplacement, organisation de sessions de sensibilisation et d'information (ZA Le Luc Les Carreaux).

Axe 1

Objectif 1.2

Action 7

Axe 1

Objectif 1.2

Action 8

INTEGRER L'ENERGIE ET LE CLIMAT DANS LES POLITIQUES
D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Soutenir la prise en compte de l'énergie et du climat dans la mise en œuvre
des politiques territoriales

**Encourager les entreprises à agir sur leur propre
fonctionnement : mise en place d'une aide exceptionnelle,
selon les critères Développement Durable**

Contexte

La CAN souhaite faciliter l'implantation d'entreprises durables sur son territoire, en déployant un système d'aide et un soutien financier pour les entreprises inscrite dans la croissance verte.

Les mesures concrètes

1 Accompagnement à l'implantation d'entreprises selon trois volets : (dispositif d'aide exceptionnelle de la CAN) : implantation sur une friche industrielle, inscription dans l'économie verte, les critères principaux portant sur la viabilité économique du projet, les principes du développement durable, et la création ou le maintien de l'emploi.

2 Mise en place d'une aide aux entreprises dans le cadre de la maîtrise de l'énergie (éco-exemplarité, éco-activité, éco-filière) sur le volet immobilier : réflexion sur la mise en place d'une aide permettant la réhabilitation en améliorant la performance énergétique des locaux professionnels

3 Mise en place des aides à la création ou au développement d'entreprise, donnant la priorité pour l'économie verte, à travers :
- le soutien à la création : BRDE (Bourses Régionales Desir d'Entreprendre) avec un financement à hauteur de 20 % de la CAN et 80 % de la Région Poitou-Charentes.
- le soutien au développement : CORDEE TPE avec une bonification, jusqu'à 30% de l'aide aux petites entreprises si les principes du Développement Durable sont pris en compte.
En parallèle à cette aide, des ateliers de sensibilisation au Développement Durable sont mis en place.

Actions déjà réalisées

Pas d'actions antérieures

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Développement économique

Piloteur technique : Responsable urbanisme et aides aux entreprises

Partenaires : Région Poitou Charente et Etat (FISAC)

Lien avec autres programmes : SDEC

Type d'action : Etude / Investissement

Date de lancement : 2013

Date prévisionnelle de finalisation : 2017

N° Cit'ergie : 1.3.2/1.4.2/6.3.1

Indicateurs : Critères environnementaux des ZAE, économies de fluides réalisées par les entreprises

Budget : 23 000 000 € sur 5 ans

Action engagée

Action programmée

Nouvelle action

Type d'action : Accompagnement - sensibilisation - communication

Date de lancement : 2007

Date prévisionnelle de finalisation : 2017

N° Cit'ergie : 6.3.1

Indicateurs : Nombre de projets aidés

Budget : De l'ordre de 350 000 € sur 2013

Action engagée

Action programmée

Nouvelle action



Renforcer l'offre de tourisme durable sur le territoire

Contexte

Dans le cadre de son Schéma de Développement Touristique, la CAN intègre la dimension énergie-climat et plus largement de développement durable dans sa stratégie touristique et le positionnement du territoire.

Les mesures concrètes

- 1) Soutien au développement du tourisme durable avec le renforcement du tourisme fluvial et de la filière vélo, ainsi que la création de nouvelles activités de loisirs en extérieur respectueuses de l'environnement et renforçant l'image Nature du territoire.
- 2) Création d'une offre touristique éco-responsable, produits et séjours éco-touristiques, valorisation des « éco » labels s'inscrivant dans une dynamique de respect de l'environnement et de développement durable

Actions déjà réalisées

2010 à 2012 : Diagnostic touristique du territoire et adoption du schéma de développement touristique de la CAN
 2012 : Participation au financement d'une étude sur le développement d'une offre touristique autour du tourisme fluvial

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Tourisme
Pilotage technique : Chargée de mission tourisme / Directeur de l'office du tourisme Niort Marais Poitevin
Partenaires : Acteurs du tourisme

Lien avec autres programmes : schéma de développement touristique, SDEC Agenda 21 Ville de Niort



Action 10

Soutien l'économie locale et les circuits courts

Contexte

Disposant d'un tissu économique attractif et de ressources locales majeures et emblématiques, la CAN souhaite renforcer la dynamique économique du territoire en soutenant l'économie locale et de proximité (filières de production d'énergie locale, production locale agricole, approvisionnement local,...).

Les mesures concrètes

- 1) Renforcement de l'accompagnement des entreprises du tissu local - action 15 du SDEC :
 - soutien à la création de projets nouveaux autour du développement durable
 - étude et mise en place de mutualisations et d'actions collaboratives entre entreprises
 - incitation au développement de l'approvisionnement par des circuits courts
 - Valorisation de la ressource bois locale
- 2) Intégration des critères de développement durable dans les marchés publics pour favoriser le développement des circuits courts, intégrant la préservation de l'environnement et des besoins sociaux.
- 3) Soutien à la production d'énergie renouvelable issue des ressources locales :
 - structuration d'une filière bois (approvisionnement, stockage, débouchés, formation des acteurs)
 - soutien au développement des procédés de méthanisation
- 4) Promotion des circuits courts dans le cadre du PLPD (Programme Local de Prévention des Déchets) afin notamment de réduire la production d'emballages

Actions déjà réalisées

Depuis 2009 : accompagnement à la mise en place d'une filière locale de bois plaquettes par le CIVAM Marais Mouillé en collaboration avec le Parc du Marais Poitevin
 2011 : adoption du SDEC

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Développement économique / Prévention des déchets
Pilotage technique : Directeur du service Développement économique / Directeur de la Régie des Déchets Ménagers
Partenaires : Chambres consulaires, communes, Conseil Général 79, Conseil Régional Poitou-Charentes, acteurs du monde agricole
Lien avec autres programmes : SDEC, Schéma de Développement Touristique Agenda 21 de la Ville de Niort



Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire

Etudier le potentiel de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la CAN

Contexte

Jouissant d'un ensoleillement important et de ressources locales à fort potentiel de valorisation énergétique, la CAN souhaite mieux connaître le potentiel de développement d'énergies renouvelables sur son territoire, en vue de favoriser leur production.

Les mesures concrètes

1 Réalisation d'un état des lieux des énergies renouvelables (ENR) sur le territoire et sur le patrimoine de la CAN : Etablissement d'un état des lieux par filière (biomasse, éolien, photovoltaïque, solaire thermique).

2 Etude de potentiel et de faisabilité de la valorisation énergétique des déchets organiques (méthanisation, valorisation bois-énergie)

Actions déjà réalisées

2008 : étude du potentiel de développement éolien
2010 : étude du potentiel photovoltaïque sur le patrimoine de la CAN
2011 : étude du potentiel photovoltaïque sur le patrimoine des 29 communes

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Développement Durable / Collecte de déchets et déchèteries / Tri et traitement des déchets / Economie
Responsable de la Mission Développement Durable / Directeur de la Régie des Déchets Ménagers / Directeur du service Développement Economique
Partenaires : mesure 1 : AREC

Lien avec autres programmes : PCET / Agenda 21 de la Ville de Niort
Agenda 21 du Parc du Marais Poitevin

Axe 1

Objectif 1.3

Action 11

Type d'action :	Etude
Date de lancement	2012
Date prévisionnelle de finalisation	2013
N° Cit'ergie :	1.1.3
Indicateurs	Potentiel identifié par ENR sur le territoire (en MWh)
Budget :	8.000 - 20.000 €
Action engagée	<input checked="" type="checkbox"/>
Action programmée	<input type="checkbox"/>
Nouvelle action	<input type="checkbox"/>

Axe 1

Objectif 1.3

Action 12

Type d'action :	Accompagnement - sensibilisation - communication
Date de lancement	2012
Date prévisionnelle de finalisation	2017
N° Cit'ergie :	3.3.3/3.3.2
Indicateurs	Tonnes de GES évitées MWh produits
Budget :	Coûts internes de fonctionnement + 500 000 € pour l'achat d'un broyeur et d'un calibreur de plaquettes bois
Action engagée	<input checked="" type="checkbox"/>
Action programmée	<input type="checkbox"/>
Nouvelle action	<input type="checkbox"/>

Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire

Accompagner et soutenir la mise en œuvre de projets de production d'énergies renouvelables et de valorisation énergétique

Contexte

A partir de l'identification des potentiels d'énergies renouvelables sur le territoire, l'objectif de la CAN est de favoriser le recours à ces énergies autant que possible, en particulier l'énergie éolienne, photovoltaïque et bois-biomasse.

Les mesures concrètes

1 Aide à l'ingénierie auprès des communes pour l'implantation de parcs-éoliens.

2 Développement et promotion des installations solaires photovoltaïques (électricité) et thermiques (ECS et chauffage) : conseiller et accompagner les communes dans leurs projets de solaire photovoltaïque et thermique

3 Développement de la filière bois-énergie :
- Promotion de la filière bois pour les chaufferies des collectivités
- Partenariat avec la Régie déchets pour la récupération de bois (analyse en cours d'étude à partir des déchets de bois des déchetteries et d'une partie des déchets verts)

Actions déjà réalisées

2009 : accompagnement de la mise en place d'une filière locale bois plaquettes par Le CIVAM Marais Mouillé en collaboration avec le Parc du Marais Poitevin
2011 : mise en place d'un service de conseil en énergie auprès des communes (CEP)

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Développement durable / Aménagement du Territoire / Développement économique / Traitement des déchets
Responsable de la Mission Développement Durable / Directeur du service Aménagement du Territoire, Urbanisme et Contractualisation / Directeur du service Développement Economique / Directeur de la Régie des Déchets Ménagers
Partenaires : Acteurs de la filière bois sur le territoire de la CAN

Lien avec autres programmes : Pas de liens spécifiques



METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE ENERGETIQUE SUR LE PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Le patrimoine bâti de la CAN représente une part importante de ses consommations d'énergie, notamment certaines installations comme les piscines.

Aujourd'hui, les techniques de rénovations sont actuellement maîtrisées. L'enjeu est donc de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement qui intègre des actions de fonds sur le patrimoine bâti, de pérenniser et d'optimiser la gestion des consommations de flux (énergie et eau). En complément, un accroissement de la part des énergies renouvelables sur le patrimoine de la collectivité est envisagé.

La CAN à travers ces actions souhaite renforcer son rôle d'exemplarité vis-à-vis de ses communes-membres et de l'ensemble des acteurs du territoire.

Objectif général

Reduire de 38% les consommations d'énergie du patrimoine bâti d'ici 2020 et d'augmenter la part des énergies renouvelables de 20%.

Objectifs opérationnels

1. Diminuer les consommations énergétiques du patrimoine bâti de la CAN
2. Développer la production d'énergie renouvelable et la valorisation énergétique sur le patrimoine de la CAN

Axe 2

Objectif 2.1

Action 13

INTEGRER L'ENERGIE ET LE CLIMAT DANS LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Diminuer les consommations énergétiques du patrimoine bâti de la CAN

Déployer le "plan d'actions et d'économies énergétiques fluides"

Contexte

Dans un contexte d'augmentation constante des énergies et fluides, il a été décidé d'effectuer un état des lieux des consommations des équipements de la CAN et d'établir un programme d'actions pour réduire les dépenses liées aux énergies et fluides. Ce rapport, remis fin 2012, établit des valeurs de référence à ne pas dépasser : coût annuel de référence (moyen) des énergies/fluides de 1 118 000 € (avec une recette totale de 124 000 €) pour 11 250 000 KWh et 74 000 m³ d'eau consommés. Un technicien énergie sera recruté courant 2013 afin de mettre en œuvre ce plan d'actions.

Actions déjà réalisées

2011 : réalisation d'un pré diagnostic des bâtiments chauffés et attribution d'une étiquette énergie.

2012 : pré-diagnostic complété par un état des lieux des consommations (détermination d'une année de référence) qui a servi de base à l'élaboration du plan pluriannuel d'économies énergétiques et fluides.

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Patrimoine et bâtiments, services intérieurs
Directeur du service Patrimoine, Logistique, Energie / Directeur du service Etudes et conduites d'opérations

Partenaires :

Lien avec autres programmes : Programme de rénovation du patrimoine de la CAN

Type d'action : Etude / Investissement / accompagnement - sensibilisation - communication

Date de lancement : 2013

Date prévisionnelle de finalisation : 2017

N° Cit'ergie : 2.1.3

Indicateurs

- Quantité d'énergie économisée (kWh/an)
- CEE inscrits (nombre/an)
- Etudes ou de projets réalisés (nombre/an)

Budget : 250 000 €/an (2013 à 2017)

Action engagée

Action programmée

Nouvelle action

Diminuer les consommations énergétiques du patrimoine bâti de la CAN
Déployer le "plan d'actions et d'économies énergies fluides"

Action 13

Les mesures concrètes

1. Optimisation des contrats de fourniture d'énergie et fluides :
Sur les bâtiments neufs et anciens, un suivi précis et régulier des consommations permettra d'adapter au plus près les contrats aux besoins réels. (objectif étant d'avoir les contrats les plus économiques.)
2. Eco-conduite et éco-gestion des installations (pilottage des installations) :
Formation des techniciens de maintenance, usagers, ... et marchés incitatifs (gestionnaires P1) au pilottage des installations (chauffage, traitement d'air/eau, éclairage, électrique) de telle façon qu'elles répondent très précisément aux besoins.
3. Adaptation des installations (régulation de chauffage, limitateurs de consommations d'eau, d'électricité, ...) :
mise en place d'outils techniques permettant une souplesse de programmation et de régulation des installations pour qu'elles puissent s'adapter aux réels besoins que ce soit dans le temps ou par rapport au nombre d'utilisateurs (veille technique)
4. Petits investissements générateurs d'économies (bâches isothermiques pour les piscines, ...) :
Lors de l'étude détaillée qui sera menée pour les mesures 1, 2 et 3, il est proposé d'examiner et de déterminer en même temps tous les petits investissements générateurs d'économies. Une priorité sera donnée aux équipements éligibles en commençant bien évidemment par les piscines et les musées.
5. Pilottage et suivi des consommations et dépenses Energies / Fluides (technicien énergie) :
Suivi rigoureux et régulier des consommations et dépenses permettant de mesurer l'impact des actions mises en œuvre, constater les dérives éventuelles et apporter les actions correctives en temps réel, proposer de nouvelles adaptations et d'économies en fonction des consommations réelles et leur évolution dans le temps, maîtriser les dépenses et proposer des actions préventives. Mais aussi adapter les contrats de fourniture (mesure 1), assurer la formation et le suivi de l'éco-conduite des installations (mesure 2), assurer la maîtrise d'œuvre et / ou la conduite d'opération des mesures 3, 4, 6, 7, établir les dossiers et les suivis concernant les CEE suite aux mesures 3, 4, 6 et 7, être conseiller et préconisateur au niveau des restructurations lourdes et/ou constructions d'équipements
6. Mise en place d'opérations spécifiques importantes sur l'énergie et le bâti à court terme (technicien énergie) :
Ces opérations concernent plus précisément les équipements les plus anciens qui nécessitent une étude énergétique complète. Elles auront pour conséquence d'intervenir non seulement sur les installations de production et de distribution mais également sur le bâti.
Nota : Ces opérations se distinguent de celles proposées dans la mesure 4 par l'ampleur des travaux et celles de la mesure 7 car leur principal et seul objectif est la rénovation énergétique.
7. Opérations de restructuration / construction à moyen et long terme (liées à la mise aux normes des équipements) :
ces opérations concernent non seulement l'aspect énergétique des bâtiments mais également et principalement l'usage, la sécurité et l'accessibilité.
Les objectifs fixés par la CAN sont à minima la RT2012 que ce soit pour la construction neuve ou pour la réhabilitation.
8. Valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) pour la CAN :
chaque opération de rénovation permettant une économie d'énergie donne droit à un crédit CEE qui sera ensuite vendu aux opérateurs obligés (les fournisseurs et les vendeurs d'énergie). Ce dispositif est intéressant car il génère des recettes à partir de travaux qui, eux-mêmes, conduisent à réduire les dépenses énergétiques.



Diminuer les consommations énergétiques du patrimoine bâti de la CAN
Mettre en œuvre un programme de rénovation du patrimoine bâti

Action 14

Type d'action :	Etude / Investissement
Date de lancement	2013
Date prévisionnelle de finalisation	2017
N° CEE	2, 1, 4
Indicateurs	- Bâtiments concernés (nbre/an) - Pourcentage des bâtiments classés A ou B selon le DPE
Budget :	Le budget de cette action s'inscrit dans le budget de 2 millions d'€/an prévu jusqu'en 2018 pour les bâtiments 1800.000 € pour la mise aux normes des bâtiments et 1,2 million pour les réhabilitations et constructions)
Action engagée	<input checked="" type="checkbox"/>
Action programmée	<input type="checkbox"/>
Nouvelle action	<input type="checkbox"/>

Diminuer les consommations énergétiques du patrimoine bâti de la CAN
Mettre en œuvre un programme de rénovation du patrimoine bâti

Contexte

Afin de gérer de façon efficace la mise aux normes obligatoire des bâtiments, il a été décidé, en 2012, de mettre en place une programmation pluriannuelle des travaux de rénovation avec mobilisation d'un budget annuel.

Les mesures concrètes

1. Mise en place d'un programme de rénovation validée par la "commission technique de programmation de travaux et de mises aux normes des équipements"
2. Estimation des économies réalisées et mobilisation d'un budget annuel pour la rénovation.

Actions déjà réalisées

Pas d'actions antérieures

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Patrimoine et bâtiments, services intérieurs

Pilottage technique : Directeur du service Patrimoine, Logistique, Energie / Directeur du service Etudes et conduites d'opérations

Partenaires : -

Lien avec autres programmes :

Plan d'actions et d'économies énergies-fluides



Mettre en place un outil de gestion du patrimoine bâti

Contexte

La CAN doit se doter d'un outil de suivi adapté (logiciel informatique) permettant la gestion de son patrimoine bâti à l'aide d'une base commune d'identité du patrimoine (bâtiments, voirie, véhicules, ...) et de modules satellites dont un module spécifique de gestion de l'énergie. Cet outil permettra de faciliter la mise en place des mesures citées ci-après

Les mesures concrètes

1. Utilisation d'un outil informatique de suivi des consommations et mise en place de la batterie d'indicateurs nécessaire (énergie finale et énergie primaire).
2. Pérennisation et actualisation des fiches-bâtiment et fiches-équipement (âge, surface, bâti, chauffage, ventilation, ECS, électricité, ...) et des gains associés (énergie et coût).
3. Identification des bâtiments gros consommateurs et ceux présentant des pointes de consommation, et suivi spécifique (mensuel).
4. Installation de compteurs séparés par fluides et circuits et des compteurs divisionnaires dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments.

Actions déjà réalisées

Un suivi des données concernant l'eau et l'assainissement est assuré annuellement et permet de répondre aux anomalies relevées
2011 : Travail tutoré avec l'Université de Poitiers : élaboration d'un tableau de bord de suivi des consommations énergie et eau (Excel)

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Patrimoine et bâtiments, services intérieurs / Systèmes d'information

Pilotage technique : Directeur du service Patrimoine, Logistique, Energie / Directeur du service Etudes et conduites d'opérations / Directeur chargé de la stratégie des technologies de l'information et de la communication.

Partenaires :

Lien avec autres programmes :

Plan d'actions et d'économies énergies-fluides



Action 16

Installer des équipements énergies renouvelables sur les bâtiments communautaires

Contexte

Dans sa volonté d'exemplarité et en complément d'une approche "basse consommation" des bâtiments, la CAN souhaite renforcer la part de production d'énergies renouvelables sur son propre patrimoine.

Les mesures concrètes

1. Installation de solaire photovoltaïque sur le futur pôle administratif de la CAN (Pagnol) et sur la STEP Frontenay-Rohan-Rohan.
2. Installation de solaire photovoltaïque sur le site BATTIPOLIS : mise à disposition des terrains pour un parc au sol.

Actions déjà réalisées

2007 : installation de panneaux solaires thermiques sur les ateliers communautaires
2008 : installation de panneaux photovoltaïques sur les ateliers relais
2010 : installation d'une chaufferie bois déchiqueté pour le chauffage de la piscine des Collberts

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Patrimoine et bâtiments, services intérieurs / Développement économique

Pilotage technique : Directeur du service Patrimoine, Logistique, Energie / Directeur du service Etudes et conduites d'opération / Responsable de l'aménagement ZAE - Développement économique

Partenaires :

Battipolis : Entreprise Solaire Direct

Lien avec autres programmes :

Plan d'actions et d'économies énergies-fluides



Etudier la faisabilité de la valorisation énergétique des eaux renouvelées des nouveaux équipements piscines

Action 17

Contexte

Dans les piscines publiques, la réglementation ARS impose un renouvellement minimum de 30 litres par baigneur. Cette quantité est souvent supérieure afin d'éviter la génération de chloramines. L'eau est rejetée chaude, à 27°C. La valorisation énergétique des eaux rejetées peut être obtenue grâce à un échangeur de chaleur situé sur le circuit d'eau de rejet et une pompe à chaleur. Cette chaleur peut être utilisée pour le préchauffage de l'eau d'appoint, le chauffage des locaux et l'eau chaude sanitaire.

Cette possibilité sera étudiée et évaluée sur les piscines existantes et lors de la construction de nouvelles piscines.

Les mesures concrètes

- 1 Réflexion pour la réutilisation des eaux de vidange des piscines sur les futurs équipements : Terre de sport et Pré Leroy.
- 2 Etude de la valorisation thermique des eaux renouvelées (du fait de la réglementation ARS) pour le préchauffage de l'eau d'appoint, de l'eau chaude sanitaire et du chauffage des futurs équipements Terre de sport et Pré Leroy.
- 3 Etude de valorisation thermique des eaux renouvelées sur les piscines existantes.

Actions déjà réalisées

Pas d'actions antérieures

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Patrimoine et bâtiments, services intérieurs /

Politiques culturelles, artistiques, et sportives

Directeur du service Patrimoine, Logistique,

Energie / Directeur du service Etudes et

conduites d'opération / Directrice du service des

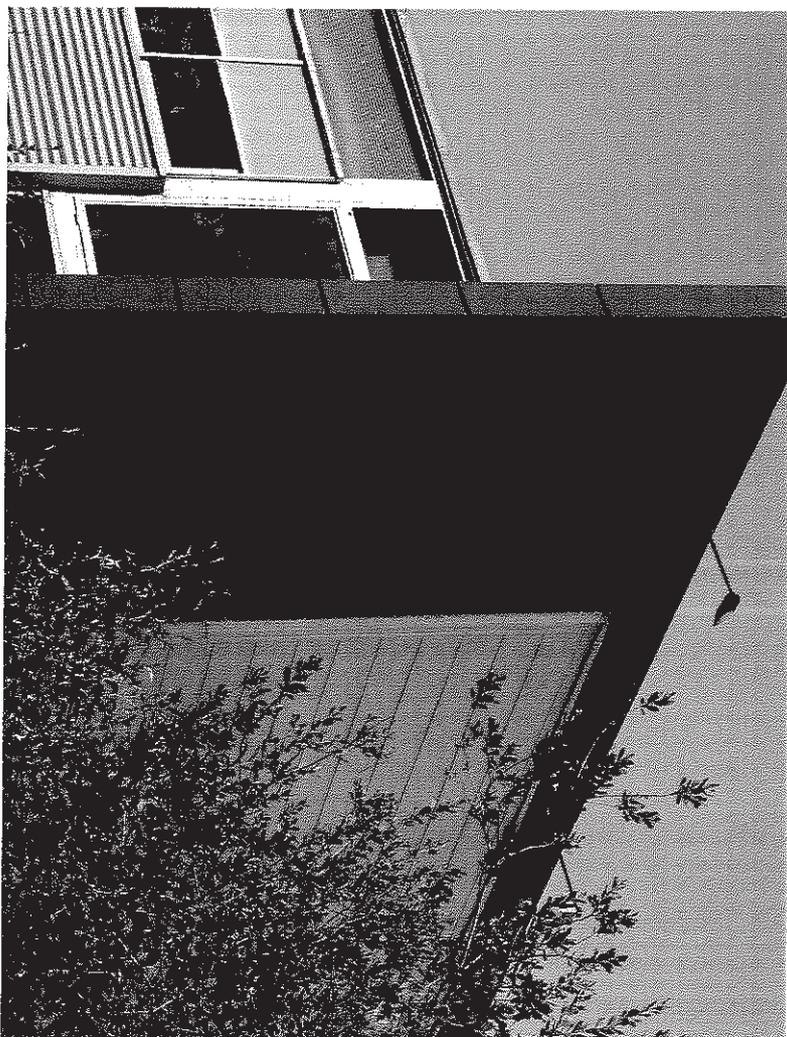
sports d'eau

Partenaires :

Lien avec autres programmes :

Plan d'actions et d'économies énergies-fluides

Type d'action :	Etude / investissement
Date de lancement	2015
Date prévisionnelle de finalisation	2017
N° Citergie :	2.1.5
Gains CO ₂ :	120
Indicateurs	Quantité d'énergie économisée (kWh/an)
Budget :	A définir (technicien énergétique)
Action engagée	<input type="checkbox"/>
Action programmée	<input type="checkbox"/>
Nouvelle action	<input checked="" type="checkbox"/>



**AGIR SUR LES
COMPETENCES
COMMUNAUTAIRES
LES PLUS
EMISSIVES
ET/OU LES PLUS
CONSUMMATRICES
D'ENERGIE**

Les postes se révélant les plus émissifs sont, pour la CAN, les transports, les déchets et l'assainissement.

Sur le territoire de la CAN, la voiture occupe une place prépondérante dans les déplacements. Les trajets courts sont majoritaires et dans de nombreuses situations ils pourraient être substitués par des déplacements à pied ou en deux-roues. En ce qui concerne les trajets longs, l'éloignement de la population vers les communes limitrophes à la Ville-centre renforce encore cette dépendance à la voiture. Pour lutter contre ce phénomène, il faut renforcer l'offre de transport public, faciliter son accès depuis les zones périphériques et la rendre plus attractive, mettre en cohérence l'ensemble des actions concernant les modes doux, renforcer la sensibilisation et contraindre les usagers de la voiture.

Par ailleurs la gestion des déchets et le traitement des eaux usées sont des compétences très énergivores, notamment pour maintenir la qualité du service offert. Il s'agit là aussi d'agir sur les technologies pour les stations d'épuration et d'optimiser la gestion des déchets.

Objectif général

Réduire la part des consommations et des émissions de Gaz à Effet de Serre liée à la mobilité en s'appuyant sur le Plan d'actions du Plan de Déplacements Urbains (PDU) adopté en 2010, et réduire la part liée à l'assainissement et aux déchets en améliorant la performance des services offerts.

Objectifs opérationnels

1. Agir sur les émissions de GES liées au transport. (PDU)
2. Agir sur les émissions de GES et les consommations d'énergie de l'assainissement et la gestion des déchets



Axe 3

AGIR SUR LES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES LES PLUS EMISSIVES ET/OU LES PLUS CONSUMMATRICES D'ENERGIE

Objectif 3.1

Agir sur les émissions de GES liées au transport (PDU)

Action 18

Réduire la place de l'automobile dans le centre de Niort et les principaux centres urbains périphériques (TCSP)

Contexte

La CAN est un territoire fortement motorisé avec une saturation du centre de Niort et des centres urbains périphériques. La réduction de l'automobile sur ces secteurs passe par une redistribution de l'offre de stationnement et une réaffectation de l'espace viaire au profit des transports collectifs et des modes doux.

Les mesures concrètes

1. Mise en place du TCSP :
 - Aménagement de l'infrastructure du TCSP Bessines / Niort / Chauvay (action 1.1.a du PDU)
 - Aménagement des pôles d'échange du TCSP 1.1.b du PDU
 - Mise en place d'un nouveau plan de circulation intégrant le TCSP - action 2.3 du PDU
 - Aménagements de voirie liés au TCSP - action 4.1.b du PDU.
2. Partenariat dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle politique stationnement dans le centre de Niort et les principaux centres périurbains - actions 2.1, 2.2 du PDU.
3. Partenariat dans le cadre de l'aménagement de l'hypercentre de Niort et des principaux centres urbains périphériques en faveur des modes doux (piétons, vélos) - action 2.4 du PDU.

Actions déjà réalisées

2009-2013 : Aménagement de l'hyper centre de Niort en faveur des modes doux (piétons, vélos)

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Transports, mobilité et PDU

Pilotage technique : Directeur du service Transports et déplacements

Partenaires :

La Ville de Niort et les communes sont pilotes des actions 17.2 et 17.3 (la CAN est partenaire).

Lien avec autres programmes : PDU

Type d'action : Etude / investissement / partenariat

Date de lancement : 2013
Date prévisionnelle de finalisation : 2019

N° Cible : 4.3.1 / 4.4.1 / 4.4.3

Indicateurs : Places de stationnement (en parking fermé et sur voirie) (nbre/an)

Budget : - évolution de la part modale TC - vélo-marche à pied

Estimation du coût global de l'opération : 115 millions d'€ (CAN + Partenaires)

Action engagée
Action programmée
Nouvelle action



Repenser l'intermodalité

Action 19

Contexte

Bien que le développement du réseau urbain doit constituer le fer de lance de la politique en matière de déplacements, son impact sera amorti si parallèlement de nouvelles connexions se mettent en place avec les lignes départementales, les trains et autres modes.

Les mesures concrètes

- 1 Aménagement du pôle d'échanges intermodal de la GARE SNCF - action 3.1 du PDU.
- 2 Aménagement des pôles d'échanges périphériques et des parcs relais (hors TCSP) - action 3.2 du PDU.
- 3 Développement de l'offre ferroviaire : aménagements connexes des gares situées sur le territoire de la CAN - action 3.3 du PDU.

Actions déjà réalisées

2011 - 2012 : réalisation de deux pôles d'échanges (Curie et Atlantique)
 2011 : Mise en place d'une centrale de mobilité (évolution en SIM régionale en 2013)
 2011 : Restructuration du réseau bus apportant une complémentarité de l'offre de transports (train/bus/RDS/pôles d'échanges)

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Transports, mobilité et PDU

Pilotage technique :

Directeur du service Transports et déplacements

Partenaires :

mesure 1 : copilotage CAN/Ville de Niort/CG79 - partenaires : SNCF/RF/ Région PC/Etat
 mesure 2 : Communes/CG79/Région PC
 mesure 3 : les régions PC et PDL sont pilotes, CAN/CG79/SNCF/RF sont partenaires

Lien avec autres programmes :

PDU
 SDEC



Action 20

Définir un réseau hiérarchisé de voirie d'agglomération

Contexte

La mise en avant des modes alternatifs à la voiture ne doit pas conduire à sous-estimer les besoins d'aménagement en matière de voirie, les modes alternatifs n'étant pas en mesure même dans les objectifs les plus ambitieux, de satisfaire entièrement (qualitativement et quantitativement) l'évolution de la demande globale de déplacements. La hiérarchisation de la voirie doit cependant permettre de favoriser les transports en commun.

Les mesures concrètes

- 1 Participation à l'élaboration du schéma directeur d'infrastructure :
 - Retente du jointement et de la signalisation routière sur le territoire (compétence CAN sur les ZAI - action 4.2 du PDU).
 - Schéma Directeur Vélos : partenariat au titre des compétences de la CAN - action 8.3 du PDU.
- 2 Partenariat dans le cadre de la mise en place d'une régulation centralisée de trafic (le pilote de cette mesure est la ville de Niort. La CAN n'intervient qu'au titre de ses compétences sur le TCSP) : action 4.3 du PDU.
- 3 Intégration de la problématique de sécurisation et des modes alternatifs de déplacements dans les projets de requalification des ZAE - action 8.4 du PDU.
- 4 Partenariat dans le cadre d'aménagements de voiries structurantes (crocade sud) - action 4.1a du PDU

Actions déjà réalisées

2009-2010 : élaboration d'une charte de signalétique équipements et zones d'activités + jalonnement directionnels

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Transports, mobilité et PDU / Grands projets et prospective économique

Pilotage technique :

Directeur du service Transports et déplacements / Directeur du Développement Economique

Partenaires :

mesure 1 : le CG79 est pilote, les communes sont partenaires
 mesure 2 : la Ville de Niort est pilote
 mesure 3 : CG79 et communes sont pilotes
 mesure 4 : le CG79 est pilote

Lien avec autres programmes :

PDU



Organiser le transport de marchandises

Contexte

Afin d'améliorer la fluidité du trafic, l'organisation du transport de marchandises doit être mise en place. Cette organisation permettra également une amélioration de l'efficacité et une limitation des impacts de cette catégorie de transports.

Les mesures concrètes

- 1 Requalification de la zone Niort Saint-Florent, site logistique bi-modal fer-route (où se trouve le nœud ferroviaire) – action (liée à Niort Terminal).
- 2 Accompagnement pour une meilleure organisation des livraisons en centre ville – action 6.1 du PDU.

Actions déjà réalisées

Pas d'actions antérieures

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Transports, mobilité et PDU / Grands projets et prospective économique

Pilotage technique : Directeur du service Transports et déplacements / Directeur du Développement Economique - Aménagement ZAE

Partenaires : mesure 2 : la YDN et les communes sont pilotes / la CAN, CCI, la Crèche, commerçants et transporteurs sont partenaires.

Lien avec autres programmes : PDU



Optimiser l'énergie et réduire les nuisances de la circulation automobile

Contexte

Afin de limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre liées à l'usage toujours plus intensif de l'automobile, il est important d'agir en faveur des modes de déplacement alternatifs.

Les mesures concrètes

- 1 Développement du covoiturage – action 8.8 du PDU :
 - Partenariat dans le cadre de la mise en place du service d'Autopartage "Poitou-Charentes "RégionLib" pour le développement d'un service de Véhicules en Temps Partagé (mise à disposition de sites).
 - Partenariat dans le cadre de la création d'aires de covoiturage (zones de regroupement)
- 2 Soutien à la mise en place de pédibus – action 8.5 du PDU : Aider les associations de parents d'élèves pour la mise en place de pédibus (vélo-bus).
- 3 Vélos Libre Service – action 8.9 du PDU : Etude de la faisabilité d'un système de location de vélos sur le territoire de la CAN plutôt que les vélos en libre-service.
- 4 Respect des normes EURO 6 pour les bus : anticipation des limites maximales de rejets polluants pour les véhicules routants neufs entrant en vigueur en 2014.

Actions déjà réalisées

2010 : participation de la CAN, avec la Région PC et le CG79 à la création d'une plate-forme internet de covoiturage (dont un espace spécifique pour les agents de la CAN et un pour les salariés de la ZA le Luc les Carreaux, créés en 2012).

2011 : aménagement des cheminements piétons et cycles sur la ZAE Ebaupin

2012 : sécurisation des aménagements piétons sur le PA de Trévin (Chauray)

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Transports, mobilité et PDU / Grands projets et prospective économique

Pilotage technique : Directeur du service Transports et déplacements / Directeur du Développement Economique - Aménagement ZAE

Partenaires : mesure 1 : Région et CG79 sont pilotes mesure 2 : les communes sont pilotes mesure 3 : la Ville de Niort est pilote

Lien avec autres programmes : PDU



Inclier la population au changement de pratiques en matière de transports

Action 23

Contexte

La CAN, dans le cadre de sa politique de mobilité, souhaite mettre le citoyen au cœur de sa préoccupation. Différentes actions qui renforcent les modes durables sont donc proposées pour faciliter le transfert modal de la voiture au transport public, aux modes doux, en particulier dans les zones défavorisées.

Les mesures concrètes

- 1 Aide aux déplacements des habitants des quartiers défavorisés - action 7.1 du PDU.
- 2 Renforcement de la cohérence entre déplacements et développement urbain - action 7.2 du PDU : prise en compte des orientations du SCOT en matière de transports.
- 3 Communication sur les déplacements, le PDU et les enjeux - action 8.7 du PDU.
- 4 Sensibilisation au nouveau réseau de transports de la CAN par des actions collectives de sensibilisation mais aussi par un accompagnement de proximité : ambassadeurs des transports - action 4 du SDCS.

Actions déjà réalisées

Depuis 2010 : accompagnement et suivi des PDE du territoire de la CAN
2011 : restructuration du réseau de bus (desserte renforcée des quartiers défavorisés)

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Transports, mobilité et PDU / Contrat de cohésion sociale

Pilotage technique : Directeur du service Transports et Déplacements / Directrice du service Cohésion sociale et Insertion

Partenaires :
mesure 1 : copilotage CAN / VDN
mesure 2 : Communes
mesure 4 : CR

Lien avec autres programmes : PDU SDCS



Action 24

Appliquer des mesures d'amélioration énergétique sur les nouveaux équipements d'assainissement

Contexte

Le traitement des eaux usées fait partie des compétences de la CAN. Il s'agit d'améliorer régulièrement la qualité du service et de respecter les normes de plus en plus strictes en matières de traitement des eaux usées. Cela suppose parfois de devoir faire des choix entre un niveau de traitement plus élevé et une consommation énergétique moins importante. Afin d'optimiser les installations sans pour autant nuire à la qualité des eaux épurées, le service en charge prête une attention toute particulière à la consommation énergétique du matériel utilisé.

Les mesures concrètes

- 1 Choix de la filière la moins énergivore possible lex : traitement des boues sur fil de roseaux dans le cadre d'un renouvellement de STEP ou de la construction d'une STEP.
- 2 Choix des équipements électriques à haut rendement (aération et pompage) dans le cadre d'un renouvellement de STEP, de la construction d'une STEP ou du renouvellement du matériel de de pompage.

Actions déjà réalisées

2011 : Délibération formalisant des appels d'offres relatifs au renouvellement des STEP avec intégration des critères énergétiques.

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Assainissement et eaux pluviales

Pilotage technique : Directrice du service Assainissement

Partenaires : -

Lien avec autres programmes : Pas de liens spécifiques



Limitier les consommations énergétiques liées à la gestion des déchets

Contexte

La gestion des déchets est le poste le plus consommateur d'énergie et émetteur de GES de toutes les compétences de la CAN. Des actions en vue de réduire la consommation associée ont donc un effet sensible sur l'ensemble du bilan.

Il s'agit donc d'optimiser le transport et le traitement des déchets.

Les mesures concrètes

- 1 Optimisation des consommations d'énergie du transport des déchets :
Relance des appels d'offre (fin du marché en cours en juin 2013) pour la gestion des 30.000 t de déchets avec 1.40 pour le transport en incluant des critères liés au développement durable dans la sélection des offres.
- 2 Optimisation des consommations énergétiques liées au traitement des déchets :
Relance des appels d'offre (fin du marché en cours en juin 2013) pour la gestion des 30.000 t de déchets avec 1.40 pour le traitement des déchets ménagers résiduels, en incluant des critères liés au développement durable dans la sélection des offres notamment pour la gestion et le traitement des sous-produits.
- 3 Mise en place d'un partenariat avec les collectivités du sud du département 79 et le CG dans le cadre d'un projet de centre de tri et création d'une SPL (société publique locale).

Actions déjà réalisées

2009 : la RDM a inclus dans son cahier des charges pour l'appel d'offres « traitement », les conditions qui favorisent l'utilisation des biogaz de décharge, pour répondre à des enjeux environnementaux (décharges nécessairement certifiées ISO 14 001).

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Tri et traitement des déchets

Pilotage technique : Directeur de la Régie des déchets ménagers

Partenaires : mesure 3 : CG79 et collectivités sud 79

Lien avec autres programmes : Pas de liens spécifiques



AXE 4

INTEGRER LES PREOCCUPATIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES DANS L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA CAN

Pour être force de proposition envers les acteurs de son territoire, la CAN doit intégrer la dimension énergie-climat dans son organisation interne. Cela suppose une meilleure compréhension de la problématique, une complète transversalité de cette dimension et une amélioration des pratiques de ses agents, que ce soit, entre autres, pour la politique d'achats, de gestion quotidienne ou de mobilité.

Objectif général

Inclure les agents à s'impliquer dans la démarche énergie-climat

Objectifs opérationnels

1. Intégrer la dimension énergie-climat dans le fonctionnement interne de la CAN
2. Améliorer la mobilité des agents de la CAN

AXE 4

Objectif 4.1

INTEGRER LES PREOCCUPATIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES
DANS L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA CAN

Intégrer la dimension Energie-Climat dans le fonctionnement interne de la CAN

Action 26

Suivre et évaluer le PCET

Type d'action : Etude

Date de lancement : 2013
Date prévisionnelle de finalisation : 2017

N° Cit'ergie : 1.1.3/5.2.2

Indicateurs : Pourcentage du budget associé à la politique énergie-climat
Pourcentage Cit'ergie
Coûts internes de fonctionnement

Budget :

interne de fonctionnement

Action engagée
Action programmée
Nouvelle action

Contexte

La mise en place d'un PCET et de son plan d'actions suppose des actions de suivi et d'évaluation afin de vérifier et valider que les actions préconisées ont été réalisées mais aussi de pouvoir identifier les barrières rencontrées et de réagir rapidement pour les surmonter. Le système de suivi se base ici, sur la démarche Cit'ergie ainsi que sur le logiciel de suivi élaboré par l'AREC : Climarecord.

Les mesures concrètes

- 1 Actualisation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre.
- 2 Suivi financier du plan d'action.
- 3 Evaluation à mi-parcours du PCET (2015).
- 4 Evaluation du PCET à l'aide de l'outil CLIMARECORD (développé par l'AREC)
- 5 Renouvellement de la démarche Cit'ergie pour pérenniser l'exemplarité

Actions déjà réalisées

2010 : engagement de la CAN dans la démarche Cit'ergie (système de management « énergie-climat avec suivi et évaluation)
2012 : formation à l'utilisation de Climarecord

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Développement Durable
Piloteur technique : Responsable de la Mission Développement Durable
Partenaires : AREC
ADEME
ALBEA

Lien avec autres programmes : Pas de liens spécifiques

Sensibiliser et former les services aux enjeux de l'atténuation et de l'adaptation

Contexte

En vue d'impliquer les agents dans la mise en oeuvre de sa politique énergie-climat, la CAN envisage de mettre en place des actions de sensibilisation et de formation pour l'ensemble de ses agents.

Les mesures concrètes

1. Mise en place d'un programme de formation "énergie-climat".
2. Formation des agents à la notion de coût global.
3. Sensibilisation des agents aux économies d'énergie et aux bonnes pratiques.

Actions déjà réalisées

Septembre 2010 : formation Plan Climat Energie Territorial à destination des agents et des élus de la CAN

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Ressources Humaines
Pilotage technique : Directrice des Ressources Humaines
Partenaires : CNFPT
 Ifrèe
 ADEME

Lien avec autres programmes :
 Agenda 21 interne de la CAN
 PCET - Agenda 21 Ville de Niort



Susciter la participation des agents pour une meilleure gestion de l'énergie

Contexte

Cette action vise à renforcer la reconnaissance des bonnes pratiques au sein de la CAN, auprès de ses agents pour favoriser les initiatives personnelles et l'implication de ces derniers dans la mise en oeuvre de mesures exemplaires au sein de la structure et dans leur travail.

Les mesures concrètes

1. Intégration de la dimension "énergie-climat" dans la grille d'évaluation pour les entretiens annuels (indicateurs).
2. Mise en place d'un système de reconnaissance pour les initiatives du personnel contribuant à une meilleure gestion de l'énergie à la CAN.

Actions déjà réalisées

Pas d'actions antérieures

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Ressources Humaines
Pilotage technique : Directrice des Ressources Humaines
Partenaires : CNFPT

Lien avec autres programmes :
 Agenda 21 interne de la CAN



Intégrer la dimension Energie-Climat dans le fonctionnement interne de la CAN

Objectif 4.1

Créer des outils d'aide technique pour les services

Action 29

Contexte

L'intégration des préoccupations énergétiques dans le fonctionnement des services passe par la dotation d'outils pour l'ensemble des agents concernés.

Les mesures concrètes

1. Création d'un outil de recensement des pratiques et d'une grille d'analyse « développement durable » incluant la dimension énergétique pour la conception des cahiers des charges et l'évaluation des appels d'offres : afin de réaliser des achats durables et écoresponsables et prendre en compte les critères environnementaux et sociaux dans les achats - fiche-action 26 de l'Agenda 21.
2. Intégration de critères "développement durable" dans les achats de fournitures/ consommables : afin de réaliser des achats durables et ainsi réduire les déchets et limiter les émissions de gaz à effet de serre, réaliser des économies en augmentant la durée de vie des produits achetés - fiche-action 6 de l'Agenda 21.
3. Réalisation d'un guide relatif aux normes de construction et gestion des bâtiments pour le patrimoine bâti de la CAN. Les objectifs fixés par la CAN sont à minima la RT2012 que ce soit pour la construction neuve ou pour la réhabilitation). Cette mesure est commune au PA de la CAN et celui de la Ville de Niort. La Ville de Niort pourrait être pilote de cette mesure en associant la CAN.

Actions déjà réalisées

Pas d'actions antérieures

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Patrimoine et bâtiments, services intérieurs / Développement Durable

Directeur du service Patrimoine, Logistique, Energie / Responsable de la Mission Développement Durable

Partenaires : Ville de Niort : pilote de la mesure 3 ?

Lien avec autres programmes : Agenda 21 interne de la CAN
PCET Ville de Niort



Objectif 4.1

Intégrer la dimension Energie-Climat dans le fonctionnement interne de la CAN

Action 30

Communiquer sur la politique "énergie-climat"

Contexte

La communication est un élément essentiel pour bien informer sur les stratégies retenues par la collectivité et sur les activités mises en œuvre. Elle doit être adaptée aux typologies des personnes ciblées et suppose la mise en place d'un réel programme structurant pluriannuel.

Les mesures concrètes

1. Renforcement de la communication "Energie-climat" via la pérennisation d'un plan de communication.
2. Organisation de manifestations et affichage de la politique énergie-climat de la CAN.

Actions déjà réalisées

Depuis 2010 : sensibilisation et information auprès des élus de la commission développement durable sur les actions "énergie" de la CAN

Depuis 2011 : mise en ligne d'une page "énergie-climat" sur le site internet de la CAN et communications ponctuelles dans "Territoires de Vie" et "29 Comme Une"

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Communication / Développement Durable

Directrice du service communication / Responsable de la Mission Développement Durable

Partenaires : Réseau climat 79

Lien avec autres programmes : PCET - Agenda 21 Ville de Niort



Action 31

Contexte

Dans le cadre de son Agenda 21 interne, la CAN met en place son Plan de Déplacements Administration (PDA) qui doit permettre de limiter les déplacements motorisés des agents de la CAN

Les mesures concrètes

- 1 Organisation d'offres de transport alternatives :
 - Organisation de l'information en continu pour un meilleur usage des modes de déplacement - fiche action 8 A21 interne (PDA).
 - Développement du covoiturage - fiche action 9 A21 interne (PDA).
 - Mise à disposition d'une flotte de vélos + vélos électriques - fiche action 10 A21 interne (PDA).
 - Incitation à l'utilisation des transports en commun (lors des déplacements professionnels - fiche action 13 A21 interne (PDA)).
- 2 Optimisation de l'utilisation des véhicules administratifs :
 - Formation à l'éco conduite - fiche action 35 A21 interne (PDA).
 - Mise en place d'un outil de gestion de suivi des consommations d'énergie (et des émissions de GES) de la flotte de véhicules.
 - Mutualisation du garage véhicules avec la ville de Niort.
 - Expérimentation de voitures électriques - fiche action 12 A21 interne (PDA).
 - Mise en place d'un pool de déplacements : pool de véhicules à Pagnol
3. Elaboration de "micro-PDA" - fiche action 14 agenda 21 interne (PDA)

Actions déjà réalisées

- 2011-2012 : communication sur le nouveau réseau TAN
 2011-2012 : formation dispensée aux conducteurs de bennes avec un module "écoconduite"
 2012 : achat de vélos électriques
 2012 : mise à disposition de cartes professionnelles bus et incitation au covoiturage (stand)

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Transports, mobilité et PDU / Patrimoine et bâtiments, services intérieurs / Développement Durable / Ressources humaines

Pilotage technique : Conseillère en mobilité / Directeur du service Patrimoine, Logistique, Energie / Responsable de la Mission Développement Durable / Directrice des Ressources Humaines

Partenaires : mesure 2 : Ville de Niort

Lien avec autres programmes : Agenda 21 interne (PDA)



Action 32

Contexte

La meilleure façon de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES associées au transport, est ... de ne pas se déplacer. La mise en place de nouvelles technologies de communication permet de tendre vers une réduction des déplacements professionnels.

Les mesures concrètes

- 1 Exploration de la possibilité de télétravail volontaire partiel. (via l'utilisation de plates-formes existantes).
- 2 Mise en place d'une nouvelle structuration du réseau téléphonique (téléconférences, visioconférences) - action 40 de l'A21 (PDA) afin de moderniser le système de téléphonie actuel et développer l'éco-responsabilité de la collectivité en réduisant les temps de déplacements de ses cadres ainsi que les émissions de GES.

Actions déjà réalisées

Depuis 2009 : Le télétravail s'applique à l'aménagement médical de poste et au travail à domicile suscité par temps de crise (dans le cadre exclusif du plan hivernal et dans le cadre du plan de continuité d'activité). Le temps de télétravail est à l'heure actuelle limité à une demi-journée hebdomadaire

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Systèmes d'information / Ressources humaines

Pilotage technique : Directeur du Services des technologies de l'information / Directrice des ressources humaines

Partenaires : -

Lien avec autres programmes : Agenda 21 interne - PDA



Action 32

Contexte

La meilleure façon de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES associées au transport, est ... de ne pas se déplacer. La mise en place de nouvelles technologies de communication permet de tendre vers une réduction des déplacements professionnels.

Les mesures concrètes

- 1 Exploration de la possibilité de télétravail volontaire partiel. (via l'utilisation de plates-formes existantes).
- 2 Mise en place d'une nouvelle structuration du réseau téléphonique (téléconférences, visioconférences) - action 40 de l'A21 (PDA) afin de moderniser le système de téléphonie actuel et développer l'éco-responsabilité de la collectivité en réduisant les temps de déplacements de ses cadres ainsi que les émissions de GES.

Actions déjà réalisées

Depuis 2009 : Le télétravail s'applique à l'aménagement médical de poste et au travail à domicile suscité par temps de crise (dans le cadre exclusif du plan hivernal et dans le cadre du plan de continuité d'activité). Le temps de télétravail est à l'heure actuelle limité à une demi-journée hebdomadaire

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Systèmes d'information / Ressources humaines

Pilotage technique : Directeur du Services des technologies de l'information / Directrice des ressources humaines

Partenaires : -

Lien avec autres programmes : Agenda 21 interne - PDA



MOBILISER LES COMMUNES ET LES PARTENAIRES DE LA CAN AUTOUR DES ENJEUX ENERGIE- CLIMAT

La sensibilisation est la première étape de compréhension de la politique énergie-climat. Souvent synonyme de contrainte (hausse du prix de l'énergie, changements de pratiques, nouvelles obligations législatives,...), elle doit être accompagnée pour redonner du sens à l'action individuelle et collective.

Pour dépasser les intentions, passer à l'acte et obtenir des résultats concrets, chaque personne doit se sentir concernée et partie prenante dans cette stratégie.

La politique énergie-climat de la CAN passe donc par le partage et l'appropriation des enjeux qui sont à la fois connus (réduction des émissions de GES, développement des énergies renouvelables,...) mais également nouveaux, comme l'adaptation au changement climatique. D'abord concentrée sur les agents, les services et les élus du territoire, cette mobilisation vise à s'élargir au plus grand nombre : communes membres, acteurs de l'habitat, du tourisme, acteurs économiques et mutualistes, partenaires institutionnels, citoyens... Autant de partenaires et de synergies à créer pour participer, chacun à son échelle, à la construction d'un projet territorial collectif.

Objectif général

Favoriser l'appropriation des enjeux et la synergie entre les acteurs autour des questions « énergie-climat »

Objectifs opérationnels

1. Accompagner les communes dans la prise en compte des enjeux énergie-climat
2. Renforcer la cohérence, la coopération et la mutualisation d'actions avec les autres acteurs du territoire
3. Partager les enjeux énergie-climat avec les acteurs économiques, institutionnels et la société civile du territoire

Axe 5

MOBILISER LES COMMUNES ET LES PARTENAIRES DE LA CAN AUTOUR DES ENJEUX ENERGIE-CLIMAT

Objectif 5.1

Accompagner les communes dans la prise en compte des enjeux énergie-climat

Action 33

Partager et animer le PCET avec l'ensemble des communes de la CAN

Contexte

Dans un premier temps concentrée sur un périmètre interne (patrimoine et services), la CAN souhaite maintenant porter à la connaissance de l'ensemble des élus communaux les éléments du PCET, en vue de :

- sensibiliser et partager les enjeux énergétiques et climatiques du territoire
- accompagner les communes dans la prise en compte du PCET pour le décliner dans les documents d'urbanisme.

Les mesures concrètes

1. Partage des diagnostics PCET avec les communes
2. Poursuite du programme de travail "énergie-climat" auprès de la Commission Développement Durable de la CAN (éco-construction, éclairage public,...)
3. Sensibilisation des communes concernant l'utilisation des redevances des Délégations de Service Public "énergie".

Actions déjà réalisées

Depuis 2010 : sensibilisation et information auprès des élus de la commission développement durable sur la thématique de l'énergie (éclairage public, bâtiment basse consommation, réseaux de chaleur bois,...)

Depuis 2011 : mise en place du Conseil en Energie Partagé (CEP) auprès des communes pour les accompagner dans la maîtrise des consommations énergétiques de leur patrimoine
2012 : présentation du diagnostic Bilan Carbone et de l'étude de vulnérabilité au changement climatique aux membres de la Commission Développement Durable

Parties prenantes

- Vice-Présidents en charge : Développement Durable
Pilotage technique : Responsable de la Mission Développement Durable
Partenaires : Ensemble des communes de la CAN

Lien avec autres programmes : CEP
PCET / Agenda 21 de la Ville de Niort
Agenda 21 du Parc du Marais Poitevin

Accompagner les communes dans la prise en compte des enjeux énergie-climat

Renforcer l'activité de conseil en énergie auprès des communes

Contexte

En 2011, à la demande de ses communes membres, la CAN a lancé un service de conseil sur les questions énergétiques : le Conseil en Energie Partagé. Forte du travail réalisé et de la satisfaction des élus, elle souhaite désormais pérenniser cette activité et la diversifier.

Les mesures concrètes

1. Accompagnement des communes dans la maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine :
 - suivi des consommations énergétiques des communes
 - accompagnement des communes dans le cadre de projets de rénovation, construction, installations énergétiques.
2. Conseil sur la prise en compte du confort d'été dans le bâti (mesure d'adaptation), en lien avec l'étude de vulnérabilité au changement climatique réalisée en 2012.
3. Action de promotion de la CAN auprès des communes pour faire connaître l'électricité verte via la Commission Développement Durable (CEE) des communes.
4. Coordination de la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie

Actions déjà réalisées

2011 : Evolution de l'activité de l'Espace Info-Energie vers le Conseil en Energie Partagé (partenariat avec l'ADIL)
 2012 : étude sur l'identification et la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie sur le patrimoine de la CAN et des communes

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Développement Durable
 Responsable de la Mission Développement Durable - conseiller en énergie

Partenaires : -

Lien avec autres programmes : Pas de liens spécifiques



Renforcer la cohérence, la coopération et la mutualisation d'actions avec les autres acteurs du territoire

Renforcer la coopération CAN - Ville de Niort - CG79

Contexte

La Ville de Niort, la CAN et le CG79 représentent les trois collectivités du département soumise à l'élaboration obligatoire d'un PCET. En vue d'assurer une action coordonnée, mutualisée et lisible pour l'ensemble des citoyens, la CAN souhaite renforcer la collaboration entre les trois collectivités.

Les mesures concrètes

1. Poursuite et formalisation de la coopération avec la Ville de Niort et le CG79 sur les actions énergie-climat, notamment à travers le réseau départemental "Réseau Climat 79" rassemblant les collectivités du département des Deux-Sèvres engagées dans une démarche énergie-climat.
2. Renforcement de la mutualisation des achats avec la Ville de Niort, les communes de la CAN et le CG79 : réflexion sur le développement des groupements d'achats en lien avec l'énergie.
3. Poursuite de la collaboration avec la Ville de Niort sur l'animation du Comité Partenarial en lien avec les thématiques énergétiques et climatiques.

Actions déjà réalisées

Depuis 2011 : co-animation avec la Ville de Niort du Comité Partenarial mis en place dans le cadre de l'Agenda 21 ville de Niort
 Depuis 2012 : rapprochement des démarches PCET de la CAN, de la Ville de Niort et du CG79

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Patrimoine et bâtiments, services intérieurs / Développement Durable

Pilotage technique : Directeur du service Patrimoine, Logistique, Energie / Responsable de la Mission Développement Durable

Partenaires : Ville de Niort, CG79, Comité partenarial, communes

Lien avec autres programmes : PCET / Agenda 21 de la Ville de Niort
 PCET du CG79



Renforcer la cohérence, la coopération et la mutualisation d'actions avec les autres acteurs du territoire.

Objectif 5.2

Travailler en partenariat avec les autres instances pour améliorer les performances de la CAN

Action 36

Contexte

La CAN souhaite renforcer sa collaboration avec les acteurs du territoire et de la région afin de s'enrichir de bonnes pratiques et apporter une cohérence territoriale à sa politique énergie-climat.

Les mesures concrètes

- 1 Utilisation du réseau AIRE 199 pour développer la collaboration et l'échange sur les projets énergie-climat avec les autres villes et agglomérations de la région.
- 2 Renforcement de la collaboration institutionnelle avec les entités intervenant sur le territoire de la CAN au travers du PCET : ATMO, AREC, ADEME, CG79, DDT, DREAL, Région, IRIAF.

Actions déjà réalisées

Depuis 2011 : partenariat avec l'IRIAF sur la construction de l'Observatoire de l'environnement et co-animation avec la Ville de Niort du Comité partenarial
 Octobre 2012 : mise en place d'une journée d'échanges Citergie avec les collectivités engagées dans la même démarche : échanges Châtelleraut / CAN.

Parties prenantes

- Vice-Présidents en charge : Développement Durable
 Responsable de la Mission Développement Durable
 Partenaires : AIRE 199, ATMO, AREC, ADEME, DDT, DREAL, Université de Poitiers

Lien avec autres programmes : PCET / Agenda 21 de la Ville de Niort
 PCET du CG79



Objectif 5.2

Action 37

MOBILISER LES COMMUNES ET LES PARTENAIRES DE LA CAN AUTOUR DES ENJEUX ENERGIE-CLIMAT
 Renforcer la cohérence, la coopération et la mutualisation d'actions avec les autres acteurs du territoire.
Renforcer l'expertise et le positionnement de la CAN à l'échelle européenne

Contexte

La CAN a signé la Convention des Maires en 2010. Elle souhaite utiliser les instruments et programmes de la Commission Européenne pour l'aider à mettre en œuvre sa stratégie énergie-climat et développer des partenariats avec d'autres territoires européens.

Les mesures concrètes

- 1 Renforcement de la présence de la CAN dans les réseaux d'expertise, en lien avec ses compétences et activités (CEEP, CEE, énergies renouvelables)
- 2 Présence de la CAN à l'échelle européenne (adhésion à un réseau européen) pour développer les partenariats et solliciter des financements

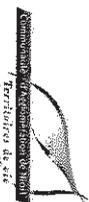
Actions déjà réalisées

Depuis 2010 : intégration du réseau des collectivités membres de la Convention des Maires
 2011 : développement d'une mission "contractualisations" avec la recherche d'inscription de la politique énergie-climat dans des dispositifs européens

Parties prenantes

- Vice-Présidents en charge : Développement Durable
 Responsable de la Mission Développement Durable
 Partenaires : Ville de Niort

Lien avec autres programmes : PCET / Agenda 21 de la Ville de Niort



Partager les enjeux énergie-climat avec les acteurs économiques, institutionnels et la société civile du territoire.

Partager le PCET avec les partenaires du territoire

Contexte

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, la CAN souhaite partager avec l'ensemble des acteurs du territoire les actions déjà menées et en cours dans le cadre de son PCET. Le partage des enjeux identifiés vise à renforcer ou développer de nouveaux partenariats.

Les mesures concrètes

- 1 Partage des diagnostics énergétiques et de gaz à effet de serre avec les acteurs du territoire.
- 2 Développement des partenariats et des projets de territoire autour des enjeux "énergie-climat" identifiés dans les diagnostics.

Type d'action :	Partenariat
Date de lancement :	2013
Date prévisionnelle de finalisation :	2017
N° Cit'ergie :	6.3.3
Indicateurs :	- Nombre de partenariats sur le territoire (nombre/an)
Budget :	A définir - variable en fonction du périmètre d'action
Action engagée :	<input type="checkbox"/>
Action programmée :	<input type="checkbox"/>
Nouvelle action :	<input checked="" type="checkbox"/>

Actions déjà réalisées

Pas d'actions antérieures

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Développement Durable

Pilotage technique : Responsable de la Mission Développement Durable

Partenaires : AREC
ADEME
Ville de Niort
CG79

Lien avec autres programmes :

PCET / Agenda 21 de la Ville de Niort
PCET du CG79



Partager les enjeux énergie-climat avec les acteurs économiques, institutionnels et la société civile du territoire.

Mobiliser la société civile autour des enjeux énergie-climat

Contexte

Constitué de représentants issus de différentes composantes de la société civile, le Conseil de Développement de la CAN assume une fonction consultative et est force de propositions en matière de réflexion et de décision sur l'aménagement et le développement durable du territoire. Il constitue donc une instance majeure et légitime dans la concertation et la mobilisation autour du PCET de la CAN.

Les mesures concrètes

- 1 Association du CD CAN à la définition de la stratégie de concertation citoyenne.
- 2 Déploiement des actions de sensibilisation aux enjeux énergie-climat auprès des citoyens.
- 3 Mobilisation de tous les corps de société civile et les impliquer dans l'atteinte des objectifs "3x20"

Actions déjà réalisées

2011 : identification et intégration du PCET dans le programme de travail du CD CAN

Depuis 2011 : coordination d'actions collectives autour de la mobilité et des déplacements auprès des membres du Comité partenarial
2012 : présentation des résultats du diagnostic Bilan Carbone et de l'étude de vulnérabilité au changement climatique au CD CAN

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Présidente de la CAN

Pilotage technique : Chargée de mission Tourisme - CD CAN

Partenaires :

Lien avec autres programmes :

Pas de liens spécifiques



Développer la collaboration avec les mutuelles du territoire autour de l'adaptation au changement climatique

Action 40

Contexte

Dans le cadre de sa stratégie d'adaptation au changement climatique, la CAN souhaite se rapprocher et renforcer la collaboration avec les mutuelles, acteurs privilégiés du tissu économique du territoire, dans la prise en compte des risques assurantiels identifiés par l'étude de vulnérabilité au changement climatique.

Les mesures concrètes

1. Identification des thématiques d'intérêt spécifiques des mutuelles.
2. Mise en place d'un groupe de travail avec l'ensemble des mutuelles autour de la thématique "adaptation".
3. Mise en place d'une charte formalisant le travail partenarial autour des actions d'adaptation.

Actions déjà réalisées

Depuis 2011 : coordination d'actions collectives avec les mutuelles dans le cadre du Comité partenarial

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Développement Durable

Pilotage technique : Responsable de la Mission Développement Durable

Partenaires : Mutuelles
Ville de Niort
Comité partenarial

Lien avec autres programmes :

PCET / Agenda 21 de la Ville de Niort



Mobiliser le secteur agricole autour des enjeux d'adaptation

Action 41

Contexte

Le secteur agricole représente une part importante de l'économie du territoire de la CAN. C'est un secteur particulièrement vulnérable au changement climatique. La CAN souhaite sensibiliser les professionnels du secteur à travers des actions spécifiques à leur réalité à l'adaptation au changement climatique.

Les mesures concrètes

1. Analyse spécifique des vulnérabilités du secteur agricole sur le territoire de la CAN.
2. Sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques de gestion de l'eau et des pratiques agricoles.
3. Soutien à la mise en place d'expérimentations sur les cultures.

Actions déjà réalisées

Pas d'actions antérieures

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Développement Durable

Pilotage technique : Responsable de la Mission Développement Durable

Partenaires : Chambre d'agriculture, Région Poitou-Charentes, CG79, ADEME, AREC, Syndicat des Eaux du Vivier

Lien avec autres programmes :

PCET / Agenda 21 de la Ville de Niort
PCET du CG79
Agenda 21 du Parc du Marais Poitevin



Partager les enjeux énergie-climat avec les acteurs économiques, institutionnels et la société civile du territoire.

Développer la collaboration avec les acteurs du tourisme autour des enjeux d'adaptation

Contexte

Territoire emblématique de la CAN, le Marais Poitevin représente le cœur de l'activité touristique et un secteur économique d'importance. Face aux enjeux identifiés dans l'étude de vulnérabilité au changement climatique, il convient de travailler avec les acteurs du Marais Poitevin autour de l'adaptation du territoire, de ses ressources et du maintien des activités touristiques.

Les mesures concrètes

- 1 Analyse spécifique des vulnérabilités du secteur touristique et naturel sur le territoire du Marais Poitevin.
- 2 Partage des enjeux d'adaptation avec les acteurs de la protection des ressources et de l'environnement, du secteur touristique et économique du Marais Poitevin.
- 3 Mise en place d'un groupe de travail avec l'ensemble des acteurs autour de la thématique "adaptation".
- 4 Mise en place d'une charte formalisant le travail partenarial autour des actions d'adaptation.

Actions déjà réalisées

Pas d'actions antérieures

Parties prenantes

Vice-Présidents en charge : Développement Durable
Responsable de la Mission Développement Durable
Pilotage technique : Parc du Marais Poitevin, EPIC tourisme, CC79, Syndicat des Eaux du Vivier, Ville de Niort, Deux-Sèvres Nature Environnement, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

Lien avec autres programmes : PCET / Agenda 21 de la Ville de Niort
PCET du CC79
Agenda 21 du Parc du Marais Poitevin

6



A A21	Agenda 21	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie	
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement	
AEU	Approche Environnementale de l'Urbanisme	
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat	
AO	Appel d'Offre	
AREC	Agence Régionale Evaluation environnement Climat	
ARS	Agence Régionale de Santé	
ATMO	Fédération des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air	
B BBC	Bâtiment basse consommation	
C CAF	Caisse d'Allocations Familiales	
CAN	Communauté d'Agglomération de Niort	
CAUE	Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement	
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	
CCI	Chambre de Commerce de l'Industrie	
CD	Conseil de Développement	
CEE	Certificat d'Economie d'Energie	
CEP	Conseil en Energie Partagé	
CG	Conseil Général	
Cit'ergie	Label Energie-Climat des Communes et Intercommunalités	
CIVAM	Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural	
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale	
CO ₂	Dioxyde de Carbone	
CR	Conseil Régional	
CRER	Centre Régional des Energies Renouvelables	
D DDT	Direction Départementale des Territoires	
DPE	Diagnostic de Performance Energétique	
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	
E ECS	Eau Chaude Sanitaire	
EIE	Espace Info Energie	

EnR	Energies Renouvelables
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
FISAC	Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
G GES	Gaz à Effet de Serre
I IFREE	Institut de Formation et de Recherche en éducation à l'environnement
INSEE	Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques
IRIAF	Institut des Risques Industriel, Assuranciers et Financiers
K kWh	KiloWatheure
P PCET	Plan Climat Energie Territorial
PDA	Plan de Déplacement des Administrations
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
RDM	Régie des Déchets Ménagers
R Région PC	Région Poitou-Charentes
RFF	Réseau Ferré de France
RT 2012	Réglementation Thermique 2012
S SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDCS	Schéma Durable de Cohésion Sociale
SDEC	Schéma de Développement Economique et Commercial
SPL	Société Publique Locale
STEP	Station d'Epuraton
T TAN	Transports de l'Agglomération Niortaise
TC	Transport en Commun
tCO ₂ -e	Tonne équivalent CO ₂
TCSP	Transport en Commun en Site Propre
Z ZA	Zone d'Activités
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZAE	Zone d'Activités Economiques

Glossaire



